

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE-RENDU
DE SEANCE**

[séance plénière du 21/11/2019]

séance plénière du 21/11/2019

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 97 du 10 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Marc Blanchecotte, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Pierre Housieaux, M. Roger Madec, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

EXCUSÉS

M^{me} Dominique Alba, M. Jean-François Legaret.

séance plénière du 21/11/2019

ORDRE DU JOUR

PERMIS

2, avenue d'Italie (13 ^e arr.).....	4
23-25, rue Haxo (20 ^e arr.).....	8
61-69, boulevard de Charonne et 62-72, passage du Bureau (11 ^e arr.).....	11
41-45, rue de la Voûte (12 ^e arr.).....	15
14-24, rue du Colonel-Driant, 31-41, rue Croix-des-Petits-Champs, 1-3, rue La Vrillière, 2, rue Radziwill et 22-50, rue de Valois (01 ^{er} arr.).....	19
1, place Auguste-Métivier et 42-48, boulevard de Ménilmontant (20 ^e arr.).....	23
61, rue Galilée et 21-23, rue Vernet (08 ^e arr.).....	27
25, quai de la Corse (04 ^e arr.).....	31
29, avenue Kléber (16 ^e arr.).....	38

FAISABILITÉ – CONSULTATION PRÉALABLE

56, rue du Chemin-Vert et 45, rue de Popincourt (11 ^e arr.).....	41
---	----

SUIVIS DE VŒUX

8, rue L'Olive et 11, rue de la Guadeloupe (18 ^e arr.).....	43
16-18, rue Armand-Carrel (19 ^e arr.).....	46
36, rue de Dantzig (15 ^e arr.).....	50

[2, avenue d'Italie (13^e arr.)]

Restructuration du « Grand Écran » de Kenzo Tange

Pétitionnaire : M. VERGNOL Jean-Philippe

GRAND ÉCRAN INVESTISSEMENT

PC 075 113 19 V0035

Dossier déposé le 30/07/2019

Fin du délai d'instruction le 30/12/2019

« Restructuration des surfaces de bureaux, extension sur l'avenue d'Italie au R+8 et R+9, épaissement et surélévation de l'aile Sud du R+4 au R+9, modification des circulations verticales, aménagement des terrasses et ravalement avec remplacement des menuiseries extérieures. Surface créée : 3509 m² ; surface supprimée : 1269 m². »

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

Le *Grand Écran* de la place d'Italie est l'œuvre de l'architecte japonais Kenzo Tange (1913-2005), associé à Michel Macary et Xavier Menu, et qui aurait lui-même choisi le site pour y construire un équipement phare dédié au 7^e art. L'ensemble fait partie des grands projets portés par la Mairie de Paris pour revaloriser l'Est parisien (plan programme de 1983). Le site de la place d'Italie correspond à un vaste îlot formant proue du côté de la place, encadré par l'avenue d'Italie et la rue Bobillot, et qui a été laissé en attente après l'abandon, survenu entre 1975 et 1978, des projets de construction des tours Apogée et Sisyphe. Cet abandon a marqué l'arrêt définitif de la réalisation du plan-masse défini par Michel Holley pour le secteur

Italie-Vandrezanne qui, après avoir donné naissance, entre autre, au centre commercial Galaxie, est resté en suspens. Au terme de nombreux changements de programme, opérés au fil de l'eau, le complexe comprend aujourd'hui des bureaux, un hôtel et des salles de spectacle.

Kenzo Tange est sollicité, en 1984, directement par le maire de Paris et livre le bâtiment en 1992. Entre temps, il a remporté le fameux Pritzker Price (1987) pour l'ensemble de son œuvre. Place d'Italie, il démontre son grand art des volumes et des parements. Transparence du verre et calepinage de pierres bicolores (grise et beige) structurent des jeux de volumes qui accompagnent les fortes ruptures de hauteur du secteur Italie-Vandrezanne, en mutation depuis les années 1960. La façade incurvée, ainsi que le campanile, font la force de ce bâtiment-phare et mettent en avant les qualités plastiques des projets de Kenzo Tange. La forme circulaire de la place est réaffirmée avec force par la façade princi-

pale, incurvée et transparente - grand mur rideau d'une dimension titanesque rappelant les écrans qu'elle abrite. Les niveaux maçonnés qui la surplombent forment un bâtiment-pont dominant une porte, l'ensemble constituant une prouesse technique. Le campanile est implanté en aboutissement d'un volume plus haut, une lame en verre perpendiculaire à la façade de la place, flanquée de volumes plus bas parés de pierres. Ce dispositif architectural et urbain renforce l'axe créé entre le bâtiment et la mairie du XIII^e arrondissement. Il a été imaginé par Tange pour symboliser la place et accompagner les fortes ruptures de gabarits induites par les rénovations urbaines et leur confrontation avec un tissu plus ancien.

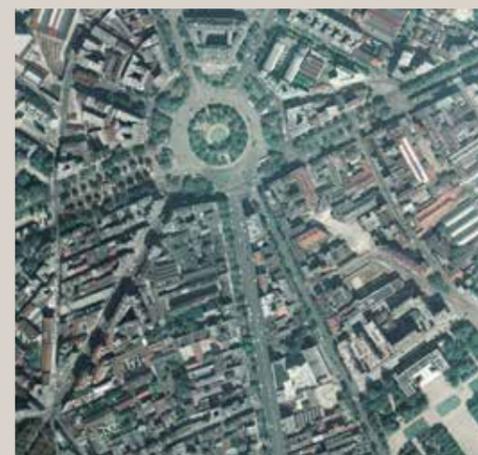
Le propriétaire des plateaux de bureau porte actuellement une opération de restructuration et de développement des surfaces dont il est le détenteur (le centre commercial et l'hôtel sont hors-projet). Des mètres carrés supplémentaires seraient créés en surélevant et en épaississant le volume qui surplombe



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade incurvée depuis la place.



Vue aérienne en 1963 (© IGN).



Maquette du projet de Kenzo Tange (publiée dans *Paris-Projet*, 1987).



Vue actuelle depuis l'avenue d'Italie.



Vue actuelle du hall du centre commercial.



Vue aérienne en 1983 (© IGN).



Photographie d'agence présentant le projet (Archives de Paris).

l'avenue d'Italie et celui qui longe le centre commercial Galaxie. Ces surfaces supplémentaires seraient installées en extension, au-dessus des terrasses, entraînant la démolition des façades. Le traitement architectural a été pensé en verre, reprenant la trame du bâtiment existant, mais bardé de brise-soleils métalliques qui dissimuleraient cette tentative de réinterprétation de la trame du maître Tange. Le campanile, qui abrite actuellement des ascenseurs panoramiques, serait modifié pour accueillir un escalier hélicoïdal desservant les bureaux. Les menuiseries seraient modifiées et la façade principale sur la place d'Italie verrait ses quatre niveaux intermédiaires changés par la suppression des structures métalliques qui obstruent actuellement une épaisseur au-dessous des nez de planchers.

DISCUSSION

Plusieurs membres signalent l'importance architecturale de cette adresse construite par un grand architecte et qui

occupe une place majeure dans le courant postmoderne. L'accent est mis principalement sur la subtilité du volume qui tire parti de la contrainte du COS pour se formuler différemment selon les rues auxquelles il fait face. Tous critiquent le projet qui vise à densifier la construction pour des raisons avant tout économiques et se préoccupe peu de respecter le bâtiment. Les membres demandent une meilleure compréhension de l'existant (y compris jusqu'à certains détails d'écriture comme le calepinage de la menuiserie des baies) et souhaitent que la ville résiste à ce type de demande aux conséquences irréversibles.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et d'extension partielle du « Grand Écran », construit par Kenzo Tange à la fin des années 1980.

La Commission rejette la surélévation et l'épaississement

des bâtiments disposés du côté de l'avenue d'Italie et de la rue Vandrezanne. Leur mise en œuvre porterait atteinte à l'écriture subtile de l'architecte qui s'est attaché à faire varier, d'une rue à l'autre, en regard de la ville, la hauteur et la disposition des bâtiments établis en lames parallèles. La Commission demande le même respect pour ce qui concerne les menuiseries de la façade côté place que le projet appauvrit.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1645W 152 ; 1645W 153 ; 3995W 28 ; 1941W 187.
- Agnès Vince, « Une ville, un architecte, tango urbain Place d'Italie », *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 253, octobre 1987, p. 15-20.
- *Paris-Projet. Plan programme pour l'Est de Paris*, n°27-28, 1987
- Éric Lapiere, *Guide d'architecture. Paris 1900-2008*, Pavillon de l'Arsenal, Editions du Pavillon de l'Arsenal,

2008.

- Lionel Engrand et Soline Nivet, *Architectures 80. Une chronique métropolitaine*, cat. d'expo., Pavillon de l'Arsenal / Picard, 2001.



Élévation de la façade sud, état existant présentant les démolitions (en rouge) et les éléments remplacés (en vert) (© CALQ).



Plan du R+11, état existant présentant la démolition de la terrasse de l'immeuble-pont (© CALQ).



Élévation de la façade est, état existant présentant les démolitions (en rouge) (© CALQ).



Élévation de la façade de l'immeuble-pont, état existant présentant le remplacement des baies (en vert) (© CALQ).



Vue aérienne, état existant (© CALQ).



Vue d'insertion du projet sur la place d'Italie (© CALQ).



Vue aérienne, état projeté (© CALQ).



Vue d'insertion du projet depuis l'avenue d'Italie (© CALQ).

[23-25, rue Haxo (20^e arr.)]

Surélévation partielle et isolation thermique d'un ensemble construit en 1960

Pétitionnaire : M. GESTIN Benjamin

EAU DE PARIS

PC 075 120 19 V0031

Dossier déposé le 30/04/2019, complété le 03/07/2019

Fin du délai d'instruction le 13/12/2019

« Réhabilitation d'un bâtiment de logements composé de trois volumes comprenant la surélévation partielle du bâtiment sur la terrasse du R+1 côté rue Manouchian (2 logements créés), la création d'un patio après la démolition d'une terrasse centrale et d'une véranda, l'installation d'une isolation thermique et d'un bardage bois sur les façades, la modification des ouvertures et le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, l'installation de garde-corps de sécurité en toiture terrasse, le réamé-

nagement des locaux d'habitation au rez-de-chaussée sur rue et cour, l'aménagement de locaux communs, le réaménagement de la cour en vue de l'aménagement de places de stationnement extérieures (2 places créées) .
Surface créée : 74 m² ; surface démolie : 35 m². »

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

L'immeuble est situé sur une parcelle traversante donnant sur les rues Haxo et Manouchian, qui abrite aussi une usine de distribution d'eau potable. Il a été construit en 1960 afin de réaliser des garages, des ateliers, des bureaux et des habitations pour les agents des Services

techniques des Eaux et de l'Assainissement de la Ville de Paris (aujourd'hui Eau de Paris).

L'ensemble, qu'il s'agisse des bâtiments techniques (usine datant de 1951) ou des bureaux et logements, présente la même expression architecturale et a été dessiné par l'architecte Pierre Lefol (1906-après 1973). Diplômé de l'École des Beaux-Arts en 1931 et ancien élève de Gustave Umbdenstock et de Paul Tournon, celui-ci fut, au début de sa carrière, l'associé de son père, Gaston Lefol (1874-1940), avant de lui succéder. L'immeuble de la rue Haxo a été construit alors que Lefol était architecte divisionnaire de la ville de Paris.

La volumétrie d'origine comprenait un R+2 côté rue Haxo, un simple RDC au milieu et un R+1 côté rue Manouchian. Cette dernière partie a été partiellement surélevée d'un étage en 1992 et la façade sur terrasse a été modifiée avec l'introduction de pavés de verre. La répartition des baies du rez-de-chaussée sur cour a peut-être été réalisée différemment de celle qui était prévue dans le projet

de 1960 ; elle pourrait avoir été modifiée en raison d'un changement d'usage de certaines travées, l'immeuble étant aujourd'hui entièrement occupé par des logements. La structure porteuse - poteaux et poutres en béton - délimite des volumes réguliers d'une grande simplicité. Elle compose également la trame rigoureuse des façades et révèle volontairement le mode constructif. Cette trame délimite un carroyage, divisé entre percements et parties pleines elles-mêmes panneautées, enduites de ciment-pierre à la finition lavée. Cette subdivision explicite renvoie à une esthétique plus ancienne qui perdure après-guerre.

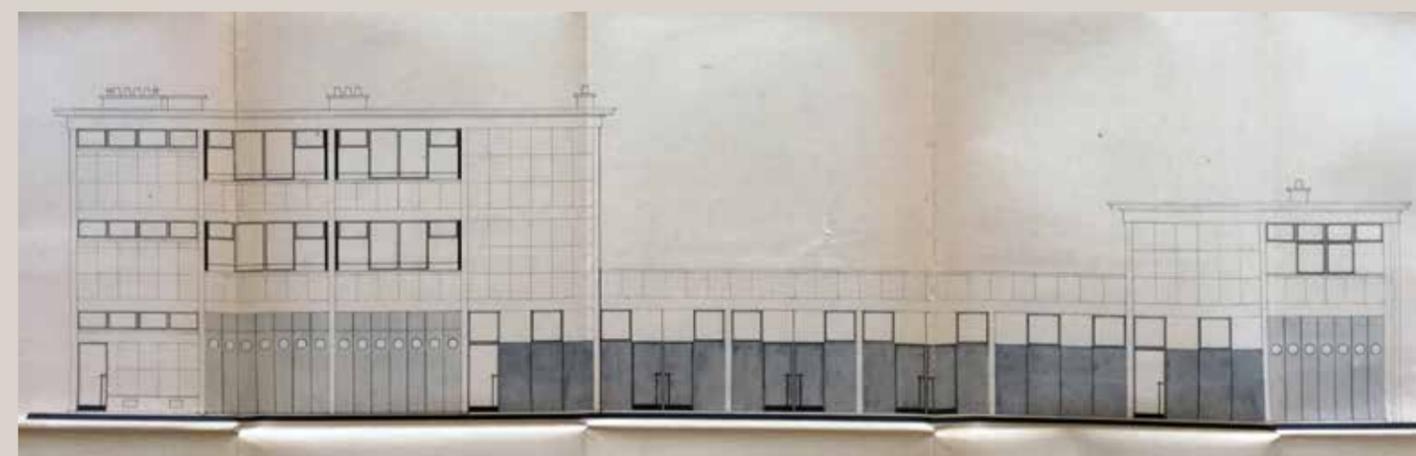
Le projet concerne la restructuration et la réhabilitation thermique de l'immeuble, avec la création de deux logements supplémentaires. Parmi les interventions à réaliser, il est prévu une isolation thermique par l'extérieur. Revêtue d'un bardage de bois ajouré aux étages - l'habillage des poteaux existants est, lui, en bois plein -, celle-ci est simplement enduite au niveau du



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur la rue Haxo.



Élévation de la façade donnant sur la cour, état projeté dessiné par l'architecte Pierre Lefol (1960, Archives de Paris).



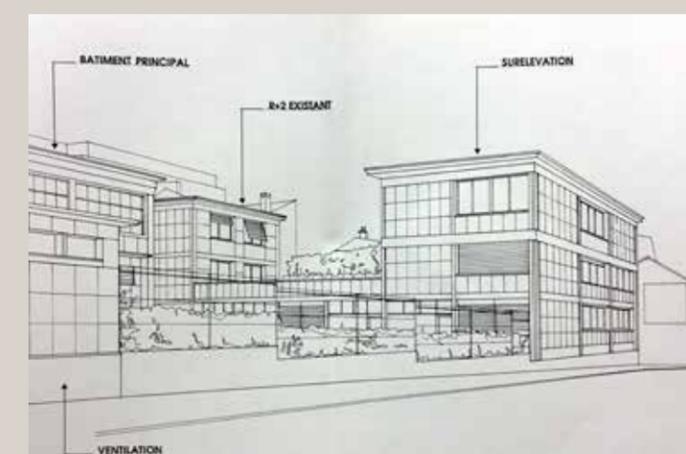
Vue de la façade donnant sur la cour.



Vue actuelle de la façade sur la rue Manouchian.



Détail de la façade sur la rue Haxo.



Projet de surélévation du volume donnant sur la rue Manouchian (1992, Archives de Paris).

soubassement.

Rue Manouchian, des extensions seraient réalisées sur les terrasses existantes au R+2 et la façade sur rue serait percée d'une nouvelle baie. La terrasse du volume central ferait l'objet d'une démolition partielle pour créer des patios éclairant les rez-de-chaussée.

DISCUSSION

Plusieurs membres soulignent la qualité de ce petit ensemble, bien composé et très homogène que le projet d'habillage par l'extérieur d'un revêtement bois de certains de ses bâtiments dénaturerait de façon irréversible. L'un d'entre eux met en avant la nécessité globale de défendre les architectures de ce type, construites autour de 1950 et proches du travail de Paul Tournon ou Auguste Perret, dont l'intérêt est trop peu reconnu.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M.

Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation partielle et d'I.T.E. d'un bâtiment traversant construit en 1960.

La Commission refuse la pose d'une isolation par l'extérieur habillée d'un bardage en bois, qui aurait pour conséquence de faire disparaître l'ossature en béton armé de la construction laissée volontairement visible afin d'en révéler le mode constructif. Ce parti pris esthétique combiné avec un découpage de la trame de façade en panneaux réguliers enrichis de divers matériaux renvoie à des modèles de l'entre-deux guerres dont l'immeuble offre un exemple tardif à préserver.

SOURCES

- Archives de Paris : 1069W 1952 ; 1069W 2065 ; 2351W 11 ; 3995W 159.
- I.N.H.A. : base Aghora (<https://agorha.inha.fr/inhaprod/ark:/54721/00285400>).

[61-69, boulevard de Charonne et 62-72, passage du Bureau (11^e arr.)]

Restructuration complète d'une ancienne sous-station électrique

Pétitionnaire : M. CAMUS Thomas

SCI 69 CHARONNE

PC 075 111 19 V0057

Dossier déposé le 05/08/2019

Fin du délai d'instruction le 27/04/2020

« Changement de destination, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+4 sur 1 niveau de sous-sol, changement de destination des locaux existant à usage de service public ou d'intérêt collectif, d'habitation en locaux à usage de commerce, de bureaux.

Surface changeant de destination: 3045 m² ; surface créée: 6168 m² ; surface démolie: 3151 m². »

PROTECTION

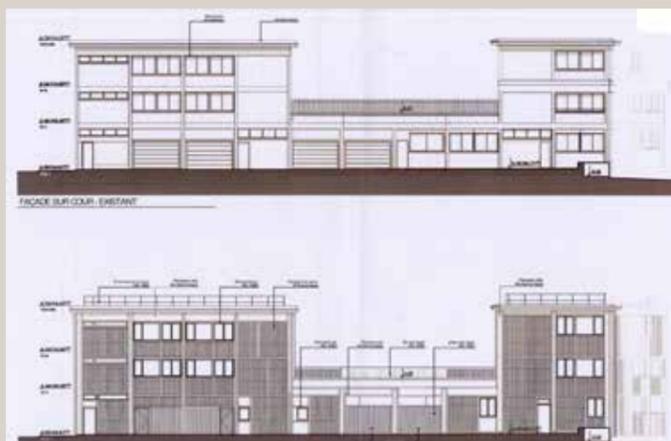
Aucune protection

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 janvier 2016 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 janvier 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration intérieure et extérieure d'une ancienne sous-station électrique réalisée en 1929. La commission demande que les transformations lourdes prévues pour satisfaire aux exigences du programme - modification de la galerie centrale et de son éclairage zénithal, réécriture des façades latérales - tiennent un meilleur compte des dispositions d'origine de cette



Plan du R+2, états existant et projeté (Baetz & Chardin).



Élévation de la façade donnant sur la cour, états existant et projeté (Baetz & Chardin).



Extrait du P.L.U.



Élévation des façades rue Manouchian et rue Haxo, états existant et projeté (Baetz & Chardin).



Vue d'insertion du projet, coté rue Haxo, avec le bardage en bois (Baetz & Chardin).



Vue actuelle de la façade boulevard de Charonne.



Vue de la « nef » centrale en 1931 (© François Kollar / Bibliothèque Forney / Roger-Viollet).

ancienne usine électrique qui constitue un témoignage majeur de l'architecture industrielle à Paris. »

PRÉSENTATION

L'alimentation électrique de Paris a rendu nécessaire, à partir du début du 20^e siècle, la construction d'un réseau de stations destinées à la transformation et à la distribution de l'énergie fournie par les usines situées en périphérie. La réalisation de ces stations a, dès l'origine, fait l'objet, de la part de la Cie Parisienne de Distribution Électrique, d'un soin particulier. Après une première phase de construction de stations à structure métallique, la poursuite du développement du réseau dans l'entre-deux guerres, a amené la création de nouveaux postes de transformation qui furent le plus souvent construits en béton armé tout en conservant quelques-unes des caractéristiques principales des premières installations : ampleur des locaux répartis selon un plan symétrique, éclairage par une verrière zénithale, composition tripar-

tite du volume intérieur lisible en façade et large accès à la travée centrale afin de permettre la manutention des machines.

La sous-station du boulevard de Charonne appartient à ce type. D'abord projetée dans une architecture industrielle proche de celle des sous-stations de brique, métal et verre (cf. plans de 1926), elle est finalement réalisée, en 1929, en béton. Ce changement de matériau, destiné à obtenir un aspect plus urbain, s'accompagne d'un changement de dessin. Un traitement Art-déco à trois registres distingue un massif antérieur, sur le boulevard, du corps de l'usine elle-même, traité plus simplement. Un soubassement donne son assise à l'élévation principale, à grandes baies et limitée par une grande corniche qu'interrompt un avant-corps central en saillie. L'ensemble présente l'image d'un immeuble d'activité largement vitré et monumentalisé par un jeu des pilastres. Ce dispositif se retourne sur les premiers mètres des façades latérales, dont les parties courantes sont ensuite traitées

plus sobrement, rythmées par la structure porteuse apparente et peu percées.

L'usine, agrandie par tranches successives, en 1950 puis en 1957, a conservé la lisibilité de sa structure et son organisation d'origine : de part et d'autre du vide central qui forme une longue nef, la hauteur est divisée en plateaux formant balcons. Ces différentes circulations permettent d'accéder à des cellules à double hauteur, séparées par la robuste structure porteuse. À l'aplomb du vide central, un lanternon de béton translucide, à présent occulté mais subsistant, diffusait la lumière naturelle vers les plateaux.

Après l'arrêt du fonctionnement du site et sa restitution à la Ville, la transformation du bâtiment en équipement culturel a été décidée.

Le nouveau programme prévoit la création d'un studio d'enregistrement au sous-sol, dont le gros-œuvre serait transformé pour cet usage nouveau. Le rez-de-chaussée serait dédié au commerce (café, restaurant) et à des

fonctions d'accueil et de livraison, tandis que les étages accueilleraient des bureaux. L'intérieur de l'usine devrait être largement transformé. Parmi les adaptations jugées nécessaires, la structure serait adaptée à la création de grandes salles. Un plancher de verre serait mis en place à rez-de chaussée, dans la « nef » centrale, pour l'éclairage du sous-sol.

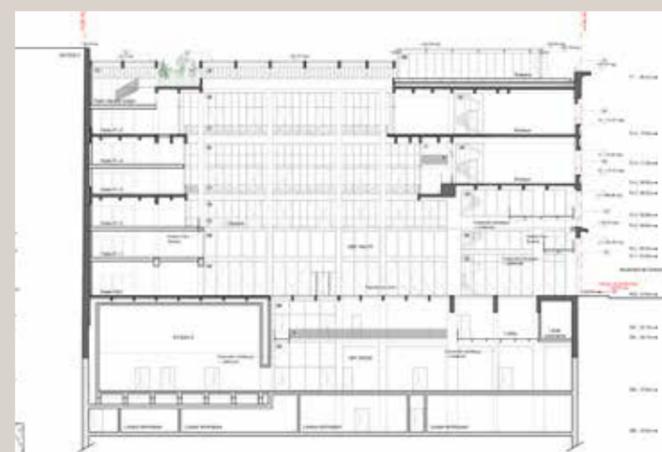
En ce qui concerne l'enveloppe, la façade sur le boulevard serait ouverte plus largement, notamment par la suppression des allèges qui forment aujourd'hui son soubassement afin d'augmenter la visibilité des commerces tout en créant pour eux des accès séparés. Les façades latérales seraient également plus largement percées, pour mieux éclairer l'intérieur et signaler au regard le nouvel équipement et afin de créer des accès techniques (livraisons). L'escalier principal situé, à l'angle de la façade sur le boulevard, serait démoli au profit d'un groupe d'escaliers et d'ascenseurs placé en position centrale, au fond. Une surélévation partielle et un jeu de terrasses plantées



Ci-dessus : vues actuelles de l'intérieur du bâtiment.
Ci-contre : l'escalier principal, sur le boulevard, serait démoli.



Coupe longitudinale, état existant avec repérage des zones à démolir (© Gillot + Givry).



Coupe longitudinale, état projeté (© Gillot + Givry).



Vue actuelle du bâtiment depuis l'angle des deux voies.



Vue d'insertion du projet depuis l'angle des deux voies (© Gillot + Givry).

permettraient d'occuper la toiture dont le lanternon central serait rouvert, ses pavés de verres étant remplacés par une verrière.

DISCUSSION

Le projet choisi à l'issue du concours est globalement apprécié par les membres qui souhaitent que cette deuxième génération des usines électriques construites à Paris fasse l'objet d'une étude d'ensemble. La majorité de la commission regrette cependant la démolition de l'escalier principal pour une simple raison programmatique et demande la conservation des pavés de verre de la verrière secondaire.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration complète d'une ancienne sous-station électrique

construite en 1929.

La Commission ne fait pas d'objection fondamentale au projet mais assortit son accord d'une demande de conservation de l'escalier principal de l'ancienne station, situé à l'angle de la façade sur le boulevard et qui serait démoli au profit d'un groupe d'escaliers et d'ascenseurs placé en position centrale au fond de la halle. Elle souhaite également que les pavés de verre encore présents en terrasse et qui sont une trace marquante de l'ancien éclairage zénithal du bâtiment, soient préservés au moins en partie.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO²² 130.
- Charles Malégarie, *L'Électricité à Paris*, Paris, Liège, Ch. Béranger (impr. de R. Hermieu), 1947.
- Edmond Mathieu, *Les réseaux de distribution d'électricité à Paris*, Document EGF-Paris, 1974.

[41-45, rue de la Voûte (12^e arr.)]

Démolition d'un ensemble locatif de quatre maisons construit autour de 1900

Pétitionnaire : M. CRESPEL Romain - IN'LI

PD 075 112 19 V0017

Dossier déposé le 15/10/2019

Fin du délai d'instruction le 15/01/2020

« Démolition totale du bâtiment. »

PC 075 112 19 V0045

Dossier déposé le 30/09/2019

Fin du délai d'instruction le 29/02/2020

« Construction d'un bâtiment à R+5 sur 1 niveau de sous-sol à destination de commerce, d'habitation.

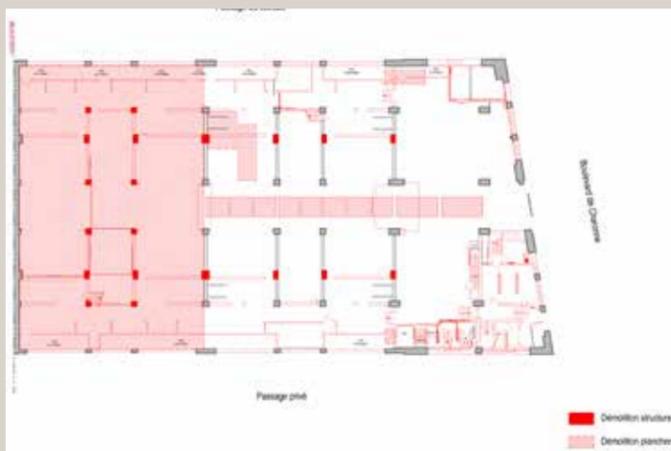
Surface créée : 1888 m². »

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

La rue de la Voûte suit en partie le tracé d'un ancien chemin qui figure sur le plan de Roussel (1730). Elle tient son nom du fait qu'elle traversait autrefois le cours de Vincennes sous un passage voûté. Ancienne voie de la commune de Saint-Mandé, elle passe aujourd'hui encore sous un pont de la ligne de la petite ceinture, dont le tablier actuel a été relevé vers 1888. La partie de la commune de Saint-Mandé annexée en 1860 forme le petit quartier du Bel-Air, qui a vu son territoire presque doublé après le rattachement à Paris, en 1929, de la zone *non aedificandi* à l'est du boulevard Sault. Communauté agricole, spécialisée dans la production de vin, la population de Saint-Mandé s'est accrue progressivement à



Plan du rez-de-chaussée, état existant présentant les démolitions envisagées (© Gillot + Givry).



Vue d'insertion du projet de terrasse en toiture (© Gillot + Givry).



Vue intérieure du projet dans la partie haute de la nef (© Gillot + Givry).



Extrait du P.L.U.



Vue frontale des bâtiments concernés par la démolition.



Vue de l'immeuble à droite de l'entrée, à l'intersection avec le passage de la Voûte.



Vue du fond de la parcelle.

partir de 1850 tout en restant l'une des périphéries les moins urbanisées de la capitale. Au sud du vieux cours de Vincennes, constituant l'une des principales radiales de Paris, se sont implantées avant 1860 quelques constructions isolées, qui n'ont pas laissé de trace dans le tissu urbain actuel. C'est véritablement au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle que s'est densifiée cette zone.

La grande parcelle trapézoïdale, correspondant au 41-45, rue de la Voûte, s'étend en contrebas du cours de Vincennes, entre le passage de la Voûte qu'elle jouxte et l'impasse Vassou. Quatre bâtiments présentant deux à cinq niveaux d'élévation s'élèvent autour d'une cour centrale pavée, dont l'importante déclivité a nécessité la mise en place de volées d'escaliers devant les portes d'entrée des deux bâtiments du fond. L'austérité des façades, dans leur état actuel, est à mettre au compte d'un ravalement malheureux non daté, ayant entraîné la disparition de la modénature initiale (bandeaux d'étage, chambranles à crossette, etc.). Des boutiques sont im-

plantées au rez-de-chaussée des deux bâtiments ayant une façade sur rue. Ces bâtiments sont visibles depuis chaque extrémité de la rue de la Voûte, s'élevant dans la courbure de cet axe.

La parcelle faisait partie d'un terrain plus vaste appartenant en 1859 à la Compagnie des Chemins de fer de l'Est. À partir de 1859, elle a été divisée en plusieurs propriétés. En 1875, a été construit le premier immeuble locatif, possédant initialement trois niveaux d'élévation. Puis un certain Lemaître, propriétaire de l'ensemble, a fait construire les trois autres corps de bâtiment entre 1893 et 1907. Ces immeubles locatifs offraient à une population modeste et croissante, à la périphérie de Paris (en lien peut-être avec le chemin de fer reliant la place de la Bastille à la Varenne Saint-Maur), la possibilité de s'établir dans des appartements petits mais neufs et relativement fonctionnels. Les trois bâtiments élevés au tournant du siècle ont été conçus par le même architecte, Flavien Fils. Les façades ont subi le ravalement évoqué

plus haut mais les intérieurs subsistent dans leur état initial. Les quatre escaliers d'origine distribuant les bâtiments demeurent. Les appartements ont conservé leur distribution, leurs parquets, leurs moulures et leurs cheminées dans un état satisfaisant.

Le projet actuel, porté par la filiale d'un groupe immobilier spécialisé dans le logement intermédiaire, envisage la démolition de l'ensemble de cette petite « cité » locative, en vue de la construction de nouveaux immeubles de logements. Différentes raisons sont invoquées, à commencer par le très mauvais état général du bien, que la visite sur place n'a en réalité pas confirmé. Ensuite, la configuration de ces immeubles, longs quadrilatères étroits, implantés en limite de parcelle, avec, pour certains, des baies donnant sur les parcelles voisines, est présentée comme peu adaptée aux normes contemporaines d'habitat.

Deux bâtiments comportant 45 logements seront construits en lieu et place des quatre bâtiments exis-

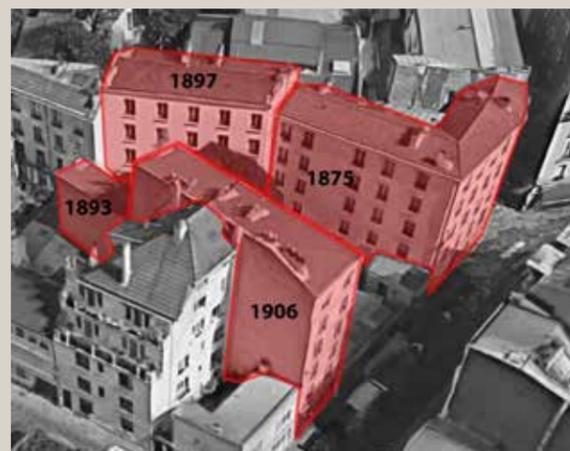
tants. La logique d'occupation de la parcelle sera très différente puisqu'un front bâti s'élèvera à R+5 côté rue, tandis que deux jardins s'étendront à l'arrière, séparés par un petit bâtiment en R+3. L'accès se fera depuis la rue par un passage au centre, desservant le cœur d'îlot. Le gradinage des deux bâtiments est proposé pour une meilleure intégration et pour permettre leur raccord aux héberges des immeubles mitoyens. Les façades en béton seront animées par une trame de larges baies aux encadrements moulurés. La teinte couleur pierre s'éclaircira vers le haut pour élancer les silhouettes bâtiments.

DISCUSSION

Plusieurs membres critiquent ce projet de démolition totale qui répond à une logique économique alors que les bâtiments actuels ne présentent pas d'insalubrité. La démolition de cet ensemble faubourien ferait disparaître un mode d'habitat mono orienté formé par des immeubles tournés vers une cour centrale. Un membre



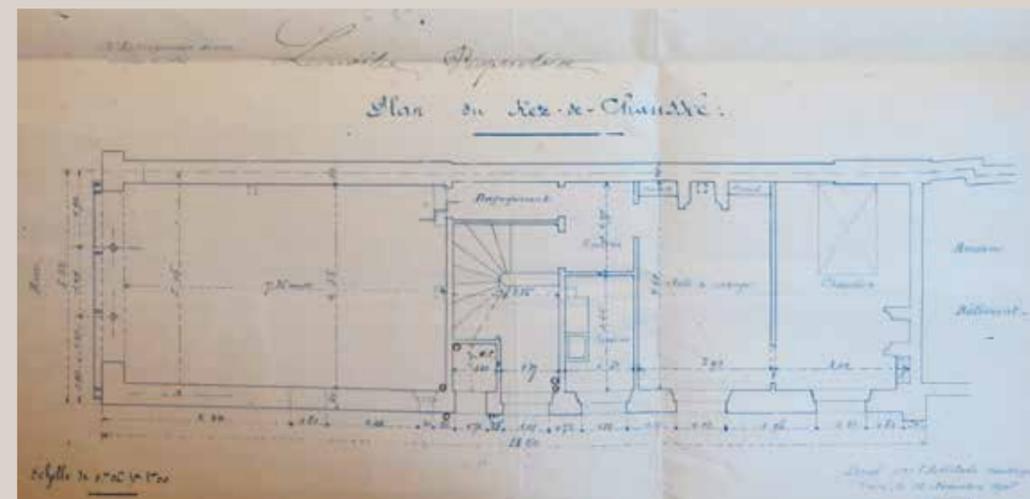
Vue actuelle d'un des quatre escaliers à démolir.



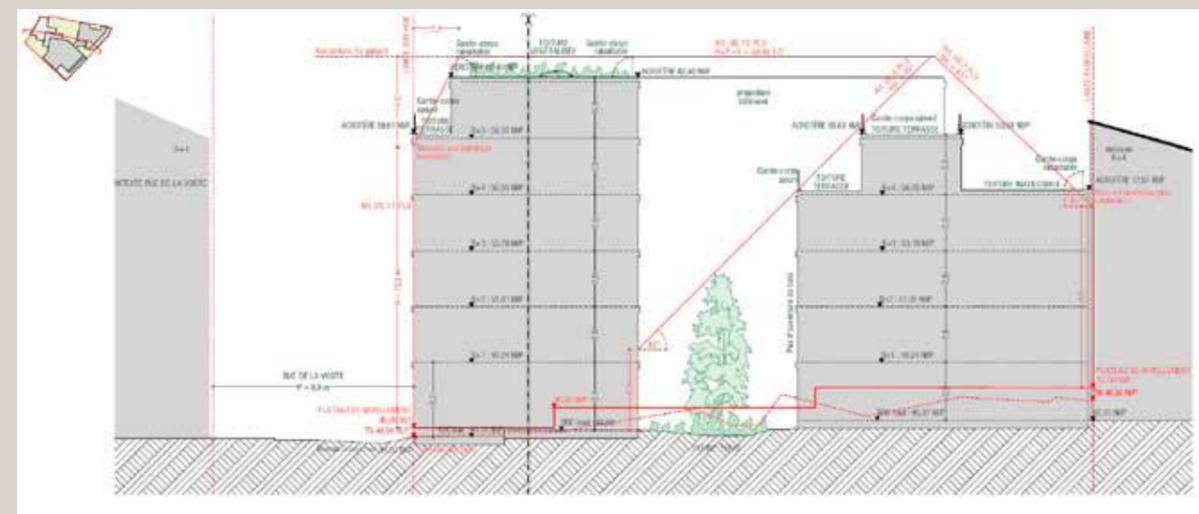
Vue aérienne présentant la datation des différents bâtiments sur la parcelle.



Vue ancienne de la rue de la Voûte, au niveau du n° 45, à droite de l'image (Delcampe).



Plan du rez-de-chaussée de l'immeuble construit en 1906, extrait du casier sanitaire (Archives de Paris).



Coupe longitudinale sur le projet (© Architectes singuliers).

souligne que les façades actuelles présentent un état de surface très dégradé en raison de ravalements drastiques ayant entraîné l'effacement des modénatures. En cas de réhabilitation de l'ensemble, la question se posera d'un travail soigneux pouvant aller jusqu'à retrouver la présentation initiale.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un ensemble locatif formé de quatre immeubles construits pour la plupart autour de 1900.

La Commission fait valoir que la démolition de cet ensemble ferait disparaître un mode d'habitat typique du tissu faubourien, d'immeubles tournés vers une cour centrale. Elle demande qu'en dépit d'un état de présentation des façades médiocre, provoqué par un ancien ravalement qui a effacé les modénatures et supprimé les

persiennes, un projet de réhabilitation de l'existant soit préféré à une démolition complète dont le principe est de plus en plus contesté.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ¹⁸ 721 ; 3589W 2399 ; DQ¹⁸ 1488 ; 1178W 5266.
- Bernard Rouleau, *Villages et faubourgs de l'ancien Paris, histoire d'un espace urbain*, Paris, Editions du Seuil, 1985.
- Jacques Hillairet, *Connaissance du vieux Paris*, Paris, Le Club français du livre, 1956.

[14-24, rue du Colonel-Driant, 31-41, rue Croix-des-Petits-Champs, 1-3, rue La Vrillière, 2, rue Radziwill et 22-50, rue de Valois (01^{er} arr.)]

Restructuration partielle des constructions XIX^e de la Banque de France

Pétitionnaire : M. POULAIN Pierre

BANQUE DE FRANCE

PC 075 101 19 P0035

Dossier déposé le 22/08/2019

Fin du délai d'instruction le 22/01/2020

« Modification d'aspect extérieur, d'une construction existante à R+5 sur 3 niveaux de sous-sol.

Surface créée: 300 m² ; surface démolie: 503 m². »

PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « Boiseries de la galerie de l'ancien hôtel de Toulouse dite Galerie Dorée » (inscription par arrêté du 22 février

1926).

- Parcelle signalée au P.L.U. pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager.

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 30 mars 1912 : « La disparition de l'immeuble de la rue Radziwill, n° 33 et 35, étant imminente, nous demandons que l'inspecteur des fouilles de la Ville puisse en suivre la démolition [...]. Nous demandons également que des photographies soient prises de la cage du fameux escalier, et de la façade de la maison, et qu'elles soient annexées au procès-verbal. »

- Séance du 21 septembre 2018 : « La Commission du



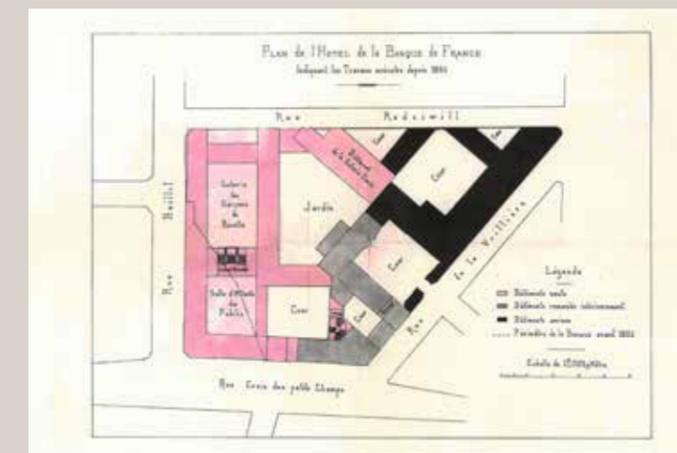
Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Architectes singuliers).



Vue perspective du projet (© Architectes singuliers).



Extrait du P.L.U.



Plan indiquant les travaux exécutés depuis 1865 (Archives de la Banque de France).



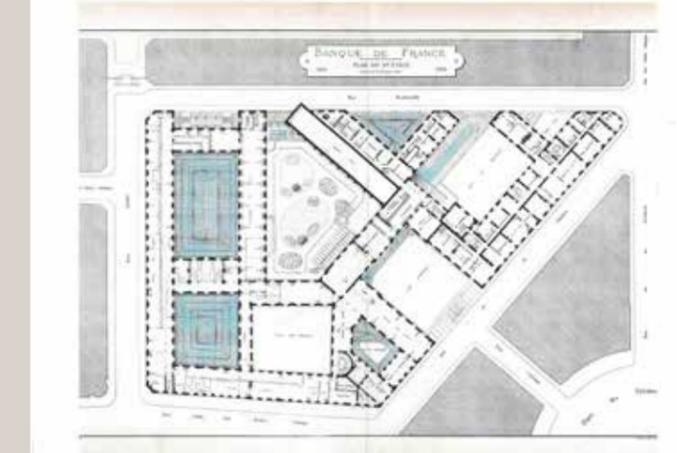
Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Architectes singuliers).



Vue d'insertion du projet depuis la rue de la Voûte (© Architectes singuliers).



Vue de la cour du Gouverneur (au fond, l'aile de la Galerie dorée).



Plan du deuxième étage (1884, Archives de la Banque de France).

Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation de sept immeubles contigus de construction ancienne sur lesquels la Banque de France souhaite intervenir afin de créer un ensemble immobilier unique.

La Commission exprime les plus grandes réserves sur le projet déposé qui semble avoir insuffisamment tenu compte de la qualité historique des immeubles et demande une visite de l'adresse avant de se prononcer. »

PRÉSENTATION

La Banque de France a connu dans la seconde moitié du XIX^e siècle un important programme d'agrandissement dirigé par l'architecte Gabriel Crétin (1812-1883). Celui-ci fut associé, pour la partie ancienne du site occupé par la Banque depuis 1808, à Charles-Auguste Questel (1807-1888). Le bâtiment disposé le long du jardin de l'ancien hôtel de Toulouse (actuel jardin du gouverneur), qui abri-

tait la Galerie dorée fut en effet, à la même époque, en partie reconstruit et son épaisseur doublée afin d'installer au rez-de-chaussée et en sous-sol l'imprimerie des billets. Les baies en façade basse furent pour cela élargies et le niveau des caves transformé en étage carré.

Afin de développer le siège, des constructions nouvelles, destinées à l'accueil du public, furent érigées à l'arrière de l'hôtel XVII^e sur un terrain bordé par les rues Croix-des-Petits-Champs, Baillif (disparue au XX^e siècle lors de l'extension de la Banque du côté sud) et Neuve-Bons-Enfants (aujourd'hui rue Radziwill). L'expropriation de neuf maisons anciennes érigées en bordure de la rue Baillif permit l'implantation de trois cours disposées en L et entourées de bâtiments. L'entrée publique de l'établissement commandant l'accès à la cour d'arrivée (dite aujourd'hui cour vitrée) et qui se composait d'une large voûte permettant le passage des voitures et de deux poternes pour les piétons fut reportée sur la rue Croix-des-Petits-Champs. Une seconde cour fut disposée à

l'angle de la rue Croix-des-Petits-Champs et de la rue Baillif. Elle constituait le hall d'attente du public et permettait d'accéder, sur la droite, à une troisième cour qui, protégée par une grande verrière à ossature métallique construite par les établissements Roussel, était occupée par les garçons de recette chargés d'encaisser les règlements à échéance. Dans les étages, les longues galeries disposées de part et d'autre de la cour vitrée, et dont certaines étaient divisées par des cloisons amovibles en menuiserie, étaient occupées par différents services, les bureaux étant rangés par deux, perpendiculairement aux ouvertures. L'ensemble des travaux, commencés au deuxième semestre 1865 fut achevé en 1873, sans qu'à aucun moment l'activité bancaire ait été interrompue.

Les nouvelles extensions de la Banque, construites entre 1920 et 1950 par les architectes Alphonse Defrasse (1860-1939), Louis Faure-Dujaric (1875-1943) et Paul Tournon (1881-1964), ont entraîné la disparition de la rue Baillif dont l'emplacement fut laissé libre (actuelle cour n° 8).

À l'ouest de l'ancienne galerie des recettes, un nouveau bâtiment a été implanté à l'emplacement de la rue Radziwill en 1962. Il est séparé du bâtiment jouxtant le grand hall vitré par une cour de liaison très étroite laissée à ciel ouvert. Le comble métallique de l'ancienne salle constituant la cour n° 3 a été remplacé par une nouvelle toiture établie au niveau du premier étage. Celle actuellement en place, et qui éclaire le rez-de-chaussée à travers des lanterneaux en polycarbonate, a été réalisée à la fin des années 1970.

Le projet actuel a pour but principal d'aménager un restaurant d'entreprise au rez-de-chaussée de l'ancienne cour des recettes et des ailes latérales qui la bordent. Les planchers d'origine des niveaux supérieurs de ces mêmes ailes seraient démolis et reconstruits à une hauteur légèrement différente de façon à rattraper le niveau des circulations adjacentes. Chaque nouvel étage serait livré en plateau non cloisonné pour la réinstallation de bureaux. La dalle actuelle de couverture du hall à rez-de-



Vue de l'aile Est de l'ancienne cour des recettes.



Vue de l'actuelle cour n° 8 longeant le bâtiment de l'ancienne cour des recettes.



Vue du plafond vitré de l'ancienne cour des recettes.

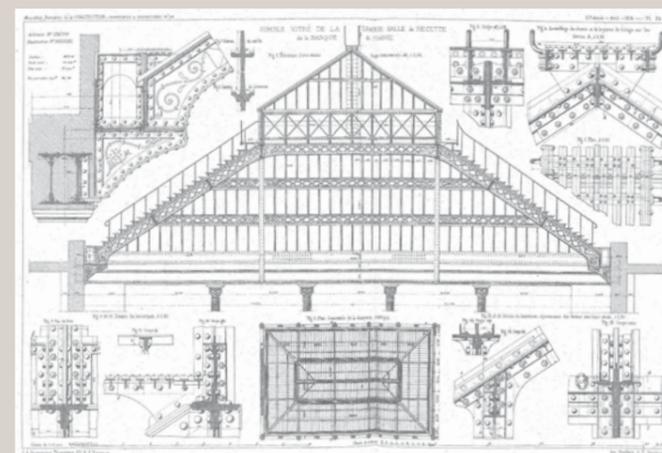
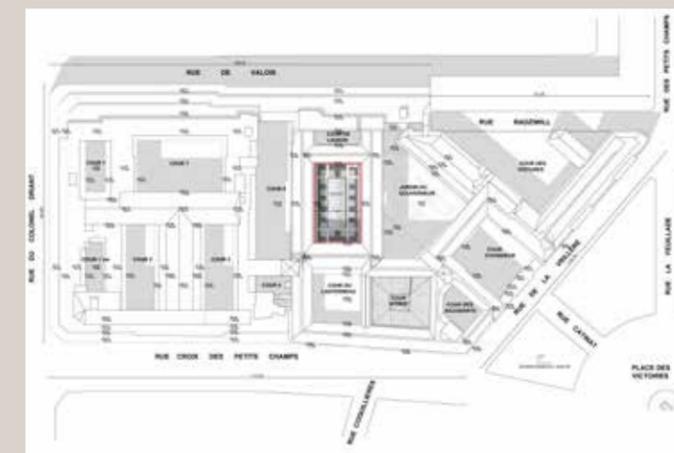


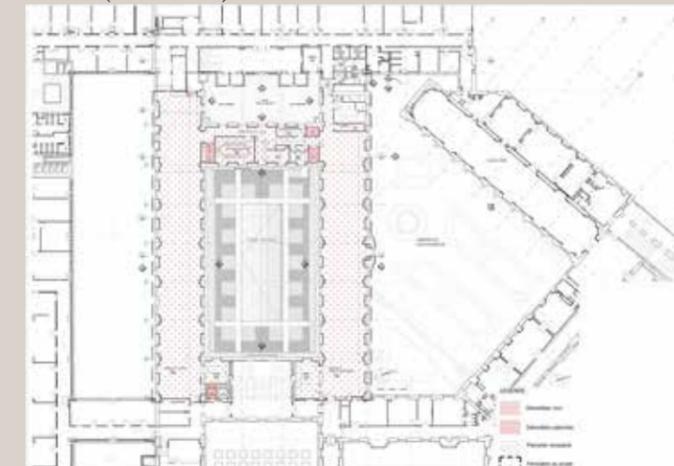
Schéma de construction du comble vitré de la grande salle des recettes (publié dans les *Nouvelles Annales de la Construction*, 1874).



Vue actuelle d'un étage courant d'une des ailes de la cour des recettes.



Plan de masse des constructions démolies dans le périmètre des travaux (© Archidev).



Plan du R+1, état existant présentant les démolitions envisagées dans les bâtiments de la cour des recettes (© Archidev).

chaussée serait entièrement reconstruite au niveau R+1 avec la mise en œuvre d'une verrière orientée au nord pour apporter la lumière au centre de la salle, le reste de la dalle (non accessible) étant végétalisé. Une deuxième salle de restaurant serait placée sous la Galerie dorée à l'emplacement de l'ancienne imprimerie des billets après démolition d'une partie du niveau d'entresol, construit à une date inconnue, pour bénéficier d'une double hauteur.

DISCUSSION

Après la présentation du projet, les membres ne font pas d'observation particulière.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Banque de France. 21-37, rue Radziwill / 36-48, rue de Valois / 1, rue des Petits-Champs (Paris 1^{er})*. Étude historique et documentaire, juillet 2018.

- Archives de la Banque de France

- Jean-François Pinchon, Hubert Bonin, Marie-Laure Crosnier-Leconte et Philippe Sorel, *Les Palais d'argent : l'architecture bancaire en France de 1850 à 1930*, Musée d'Orsay, Réunion des Musées Nationaux, Paris, 1992.

1, place Auguste-Métivier et 42-48, boulevard de Ménilmontant (20^e arr.) Démolition d'une maison d'angle

Pétitionnaire : BOUTHILLON Nicolas

SCI DU 42 BOULEVARD DE MENILMONTANT

PC 075 120 19 V0045

Dossier déposé le 03/07/2019, complété le 26/08/2019

Fin du délai d'instruction le 26/01/2020

« Construction de surface de plancher à destination de commerce, d'hébergement hôtelier, d'habitation. Changement de destination des locaux existant à usage d'habitation en locaux à usage d'habitation.

Surface changeant de destination : 13 m² ; surface créée : 656 m² ; surface démolie : 446 m². »

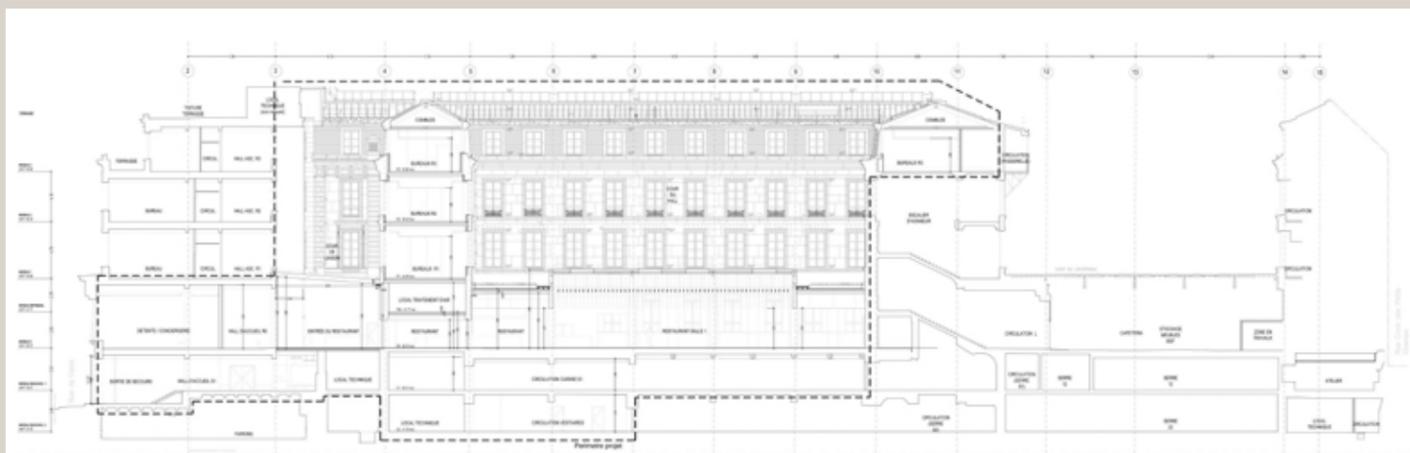
PROTECTION

Aucune protection

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 27 novembre 2007 : La Commission du vieux Paris, réunie le 27 novembre 2007 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a formé un vœu pour le maintien des échelles, des ruptures de gabarits et du découpage parcellaire, à l'angle du boulevard du Ménilmontant de la place Auguste Métivier (20^e arr.), témoignage urbain et paysager des limites de la ville avant 1860.

- Séance du 17 février 2009 : La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris, réunie le 17 février 2009 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Colombe Brossel, adjointe au Maire chargée du patrimoine, reprenant partiellement le vœu adopté par la Commission du



Coupe longitudinale, état projeté (implantation du restaurant n° 1 au rez-de-chaussée) (© Archidev).



Extrait du P.L.U.



Extrait du plan parcellaire de 1808-1825 (Archives de Paris).



Vue 3 - Perspective depuis les bureaux du niveau R+1

Vue d'insertion du projet : couverture du hall accueillant le restaurant n° 1 (© Archidev).



Vue 1 - Perspective depuis les bureaux du niveau R+2

Vue d'insertion du projet de verrière établie au-dessus du restaurant n° 1 (© Archidev).



Vue actuelle depuis l'angle des deux voies.



Extrait du plan cadastral de Belleville (1830-1850) (Archives de Paris).

Vieux Paris le 27 novembre 2007, a émis un nouveau vœu en faveur d'un projet qui, sans nécessairement maintenir les échelles existantes, conserve des ruptures de gabarit entre les différents bâtiments qui constitueront l'angle du boulevard de Ménilmontant et la place Auguste Méti- vier.

PRÉSENTATION

L'adresse est constituée d'une maison d'angle datant de la première moitié du XIX^e siècle, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et d'un niveau sous combles. Elle présente un pan coupé, prolongé de trois travées sur la place Auguste-Métivier et de deux autres sur le boulevard de Ménilmontant. La façade a été fortement dénaturée lors de l'implantation d'une agence bancaire au rez-de-chaus- sée : celui-ci a été percé à plusieurs endroits pour créer des accès de plain-pied et le premier niveau a été large- ment ouvert pour installer des baies de grand format. Il ne reste que deux ouvertures d'origine, conservées du

côté de la place. Les intérieurs ont, eux aussi, souffert : faux-plafonds et dalles en béton ont été ajoutés à tous les niveaux. Seul l'étage sous combles laisse voir une charpente dont les éléments majeurs sont anciens, bien que repris, confortés et consolidés.

Une photographie des années 1930 permet de mesurer l'ensemble des pertes engendré par ces travaux : présence de commerces de bouche au rez-de-chaussée, hôtel meublé dans les étages, rythme des ouvertures, modénature discrète des corniches et encadrements de fenêtres, alors bien visibles, ont aujourd'hui disparu. Pour autant, le bâtiment lui-même a survécu, bien que l'îlot auquel il appartenait ait été identifié comme insalubre en 1923 et que sa reconstruction, prévue dès cette date, ait conduit à de très nombreuses démolitions dans le secteur (la rénovation urbaine de l'îlot insalubre n° 11 a été une opération-phare conduite en régie directe par la préfecture de la Seine dès 1954, suite à l'appel de l'abbé Pierre). Les reconstructions se sont poursuivies après

1972, selon un plan revu, au moment de la création de la ZAC des Amandiers confiée à la SEMEA XV. La proue de l'îlot, au croisement du boulevard de Ménilmontant et de l'avenue Gambetta, a été alors épargnée parce qu'exclue de la zone d'aménagement.

Le projet actuellement instruit suppose la démolition totale du bâtiment d'angle existant pour la construction d'un bâtiment neuf en R+4, dont le dernier sous combles. L'ensemble s'inspire ouvertement de l'architecture fau- bourienne : le plan-masse reprend l'ancienne implanta- tion ; l'élévation projetée est d'une écriture simple ; la construction est coiffée d'un comble à faible pente re- haussé de lucarnes. L'adresse a été présentée à deux re- prises en Commission, en 2007 et 2009, pour des projets comparables, et, à chaque fois, le maintien des ruptures de gabarits a été demandé. L'adresse se situant à proxi- mité immédiate du Père-Lachaise, à l'angle de l'ancien boulevard des Fermiers généraux et de la rue des Aman- diers, est en effet un marqueur important du patrimoine

paysager du quartier.

DISCUSSION

Le Président rappelle que la Commission s'est par deux fois opposée à tout projet de démolition ou de surélévation de cet ensemble bâti qui est un vestige du Paris d'avant l'annexion. Un membre précise que, pour appuyer son refus, la CVP avait à l'époque souligné la rupture de gabarit qu'introduirait dans le paysage un tel projet.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'une maison d'angle construite en bordure de l'enceinte des fermiers généraux dans la première moitié du XIX^e siècle.

La Commission rappelle qu'elle s'est opposée par deux



La place Auguste-Métivier, vers 1930 (© Albert Harlingue/Roger-Viollet).



Vue actuelle depuis le boulevard de Ménilmontant.



Vue actuelle depuis la place Auguste-Métivier.



Vue actuelle de la maison d'angle depuis le boulevard de Ménilmontant.



Vue de la charpente de la maison d'angle.



Plan-masse, état existant présentant les démolitions envisagées (© I.M.O. 55).



Plan-masse, état projeté. La maison d'angle est remplacée par un bâtiment à R+4 (© I.M.O. 55).

fois (2007 et 2009) à tout projet de démolition ou de surélévation de cette maison située à l'angle du boulevard de Ménilmontant et du bas de l'avenue Gambetta et qui constitue un vestige important de la lisière de Paris avant l'annexion.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 101 ; DQ¹⁸ 1960 ; DQ¹⁸ 1131.
- Jacques Lucan (dir.), *Eau et gaz à tous les étages, Paris 100 ans de logement*, cat. d'expo., Paris, Éditions du Pavillon de l'Arsenal / Picard, 2^e édition 1999.
- *Paris-Projet, Quartiers anciens. Approches nouvelles*, n° 32-33, 1998.
- Pauline Rossi, *L'Est parisien : genèse d'une reconquête (1919-1975)*, thèse de doctorat en histoire de l'art, sous la codirection de MM. Simon Texier et Jean-Yves Andrieux, Université Paris-Sorbonne, soutenue en 2015.

[61, rue Galilée et 21-23, rue Vernet (08^e arr.)]

Restructuration d'un ensemble immobilier construit dans les années 1970

Pétitionnaire : M. ZEITOUN Grégory

SAS GALILÉE VERNET

PC 075 108 19 V0034

Dossier déposé le 02/08/2019, complété le 19/09/2019

Fin du délai d'instruction : 19/02/2020

« Changement de destination, extension, surélévation, modification d'aspect extérieur, d'une construction existante à R+7 sur 5 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureaux, d'habitation en locaux à usage de bureaux.

Surface changeant de destination : 48 m² ; surface créée : 1189 m² ; surface démolie : 742 m². »

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

Les terrains du 21-23, rue Vernet et du 61, rue Galilée, détenus à la fin des années soixante par deux organismes différents, la Société E.J. Barbier pour le premier et le troisième et la Mutuelle des Architectes français pour le second, ont fait l'objet de 1973 à 1977 d'une opération immobilière commune portée par les architectes Abro Kandjian (1906-1977) et son fils Henri (1942).

Le 61, rue Galilée, surélevé d'un étage par les Kandjian dans les années soixante-dix, est un ancien hôtel particulier, construit en 1910 par Émile Bertrand (1856-1927) pour Frédéric Schmit, entrepreneur spécialisé dans l'ameublement d'art dont la fabrique, fondée en 1818, était installée au 22, rue de Charonne et qui fut médaillé



Vue d'insertion du projet présenté en 2009 (© I.M.O. 55).



Élévation de la façade depuis la place Auguste-Métivier (© I.M.O. 55).



Extrait du P.L.U.



Vue d'insertion du projet depuis le boulevard de Ménilmontant (© I.M.O. 55).



Élévation de la façade depuis le boulevard de Ménilmontant (© I.M.O. 55).



Vue actuelle depuis l'angle des deux rues.



Vue actuelle de la façade sur la rue Galilée.

d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889. Émile Bertrand construit sur rue et sur cour un immeuble de trois étages prolongé à l'arrière par deux ailes courtes, dont celle de droite renferme le grand escalier. L'architecte est aujourd'hui principalement connu pour avoir construit, en 1896-1900, le Palmarium de Pau, chef d'œuvre d'architecture métallique et la salle des fêtes du Jardin d'acclimatation dans laquelle le parterre et les galeries de pourtour reçoivent le jour au travers d'un grande verrière zénithale (1891 ; démolie). L'hôtel de la rue Galilée trouve, lui, sa personnalité, à défaut d'être très original, dans le traitement des façades qui ont été bien conservées sans doute parce que leur caractère cosu a satisfaisait les occupants successifs. L'avant-corps sur rue, avec refends et bossages au rez-de-chaussée, le balcon sur consoles, l'oriel sur la cour et l'ornementation sculptée très riche - chutes, guirlandes et mascarons - trouvent leurs sources dans l'architecture classique et le répertoire décoratif du XVIII^e siècle (également très pré-

sent dans le décor sculpté des salons du premier étage). Aux 21 et 23, rue Vernet, les immeubles existants ont été démolis après que les propriétaires aient décidé, étant donnée la faible largeur des façades sur rue, de construire un seul immeuble enveloppant, derrière une façade unique, deux propriétés distinctes. Le nouveau bâtiment, à usage de bureaux, comprend 5 étages (le dernier en retrait) et un niveau supplémentaire partiel, à usage technique. L'ensemble était grevé d'un droit mutuel de passage pour les véhicules automobiles utilisant les 5 niveaux de parkings construits en sous-sol. La façade arrière correspondant au 21, rue Vernet est reliée à l'une des ailes sur cour du 61, rue Galilée par un bâtiment élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, celle correspondant au 23, rue Vernet comportant de son côté une extension arrière à simple rez-de-chaussée couvert d'une terrasse équipée de skydômes. L'ossature de l'immeuble est en béton et les murs de la façade sur rue ont été exécutés en pierre de placage avec garnissage en brique

creuse et enduit plâtre intérieur. Les matériaux utilisés datent la construction : pierre de Lunel pour le revêtement pelliculaire, aluminium anodisé pour les menuiseries extérieures et glace fumée claire pour les parties vitrées. Les travées verticales et la trame horizontale ont été composées selon une géométrie rigoureuse ménageant des jeux d'ombre et de lumière de façon à éviter toute monotonie.

Le projet actuel porté par un même acquéreur pour les deux adresses vise à unifier les 21 et 23, rue Vernet actuellement séparés à l'intérieur par un mur de refend et le bloc ascenseur à partir du R+1. Il entend également améliorer les circulations horizontales entre les entités Vernet et Galilée et un nouveau bâtiment de liaison (R+5) serait pour cela construit à l'emplacement de l'ancien (R+1) établi dans les années 1970. Les façades sur rue et sur cour de l'immeuble Vernet seraient remplacées par de nouvelles façades intégrant un isolant afin d'améliorer la performance énergétique de la construction. La volumé-

trie de la partie haute de l'immeuble serait par ailleurs revue de façon à modifier la transition visuelle avec les constructions mitoyennes. L'immeuble du 61, rue Galilée serait, lui, peu modifié à l'exception de sa séquence d'entrée, l'entrée dans le hall de l'immeuble étant déplacée dans la cour (mise en accessibilité P.M.R.) et le dallage du hall précédant le grand escalier établi sur un seul niveau.

DISCUSSION

Un membre s'oppose vigoureusement au projet de démolition de la façade sur la rue Vernet, œuvre de l'architecte Abro Kandjian, dont il défend l'écriture originale jouant sur les épaisseurs et le lien qu'elle entretient avec l'abstraction géométrique. Un autre membre fait état de l'importance de l'œuvre de cet architecte dont l'immeuble de bureaux de la rue Vernet est un très bon exemple, au même titre que la tour Croulebarbe édifée dans un registre différent dans les années soixante.



Vue actuelle du hall d'entrée de l'immeuble de la rue Galilée.



Vue actuelle de l'escalier de l'immeuble de la rue Galilée.



Vue actuelle de la cour et de l'oriel.



Vue de la façade sur cour du bâtiment de la rue Vernet.



Vue d'insertion du hall, état projeté (© Christian Sbeih).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ensemble immobilier traversant composé d'un ancien hôtel particulier construit en 1910 et d'un immeuble de bureaux, datant de 1973, dû à l'architecte Abro Kandjian.

La Commission souligne l'intérêt architectural des façades strictement répétitives dessinées par Abro Kandjian sur la rue Vernet, qui s'inscrivent dans la tradition des immeubles de bureaux des années 1970 et s'oppose à leur démolition. Elle fait également valoir que la trame régulière des encadrements de fenêtres couplés avec des cartouches aveugles détachés de la paroi constitue un exemple très abouti d'abstraction géométrique appliquée à l'architecture.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W2839.
- Felix de Rochemont, *Promenade dans toutes les rues de Paris, VIII^e arrondissement*, Paris, Hachette, 1910.
- Anne Dugast avec le concours d'Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e et XX^e siècles, deuxième série, Période 1900-1919*, tome 1, Paris, 2007.

[25, quai de la Corse (04^e arr.)]

Constructions nouvelles dans les cours latérales de l'Hôtel-Dieu

Pétitionnaire : M. BENMANSOUR El Hadi

Assistance Publique Hôpitaux de Paris

PC 075 104 19 P0023

Dossier déposé le 24/07/2019

Fin du délai d'instruction le 24/10/2019

« Extension d'une construction existante à R+7 sur 1 niveau de sous-sol.

Surface créée : 6910 m² ; surface démolie: 6600 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Hôtel Dieu. Reconstitué lors des réaménagements d'Hausmann au nord de la Cité en détruisant totalement le parcellaire médiéval. Il est bâti entre 1864 et 1877 par J. Gilbert et

S. Diet selon le modèle hygiéniste issu de la fin du XVIII^e siècle. Le bâtiment est organisé autour d'une très longue cour centrale formée de deux galeries superposées à arcades et fermée au nord par une chapelle. Des bâtiments parallèles reliés par des ailes de part et d'autre de la cour traduisent l'architecture d'un souci de ventilation. Les médecins avaient obtenu en 1872 la suppression du dernier étage projeté sur l'aile nord pour limiter les risques de contamination. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 31 mai 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné



Vue actuelle de la façade sur la rue Vernet.



Vue d'insertion du projet sur la rue Vernet (© Christian Sbeih).



Extrait du P.L.U.



Vue de l'Hôtel-Dieu, depuis le quai Saint-Michel, vers 1867 (© Charles Marville/BHVP/Roger-Viollet).



Vue perspective sur la place Notre-Dame (publiée dans Félix Narjoux, Paris : monuments élevés par la ville, 1850-1880).



Vue de l'entrée actuelle depuis le parvis Notre-Dame.

en faisabilité le projet de restructuration de l'Hôtel-Dieu portant sur le volet hospitalier du programme.

La Commission s'étonne que l'opération entière repose sur un programme hétérogène qui ne tient aucun compte de l'unité du site et n'en respecte véritablement ni le plan ni l'architecture. Elle s'oppose à ce que les interventions annoncées s'affranchissent de la prise en compte du patrimoine et demande que soient écartés le percement d'une nouvelle entrée côté quai prévoyant de découper l'architecture et de tailler au revers dans les dispositifs d'origine du hall, la densification des cours côté rue d'Arcole qui supprimerait définitivement l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en peigne adopté par les architectes Gilbert et Diet et la modification des arcades de la cour centrale (menuisées au rez-de-chaussée et libres en haut) inspirées des grands modèles italiens de la première Renaissance, qui seraient uniformément vitrées.

La Commission, très préoccupée du risque majeur couru

par ce patrimoine historique inscrit au PLU, demande qu'il fasse l'objet d'une demande de protection au titre des Monuments historiques. »

- Séance du 20 décembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition des bâtiments élevés dans quatre cours de l'Hôtel-Dieu concernées par le volet hospitalier du programme de transformation du site.

La Commission a noté avec satisfaction la conservation des murs de clôture des cours sur la rue d'Arcole, et souhaite que ce parti architectural, respectueux de l'architecture hospitalière parisienne classique, perdure dans le projet définitif.

La Commission ne fait pas obstacle aux démolitions demandées, mais elle déplore qu'aucun projet architectural détaillé portant sur l'ensemble de l'hôpital n'ait été communiqué à l'appui de la demande. Il lui paraît étrange et inquiétant de présenter ce projet de manière tronquée.

La Commission, très préoccupée du risque majeur couru par ce patrimoine historique protégé par le PLU, rappelle qu'elle s'oppose fermement à toute densification des cours qui supprimerait l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en double peigne typique de l'architecture hospitalière.

Elle demande en outre que le devenir de ces cours prenne place dans une réflexion générale sur le verdissement du site, afin d'une part de renouer avec son état d'origine et d'autre part de contribuer à l'action des pouvoirs publics, notamment la Ville, tendant à freiner l'évolution climatique.

La Commission rappelle enfin qu'elle a précédemment demandé que l'Hôtel-Dieu fasse soit protégé au titre des Monuments historiques. Elle s'étonne que la municipalité n'ait pas relayé ce souhait, s'agissant d'un des monuments les plus emblématiques du patrimoine parisien, et l'invite à se prononcer en ce sens. »

PRÉSENTATION

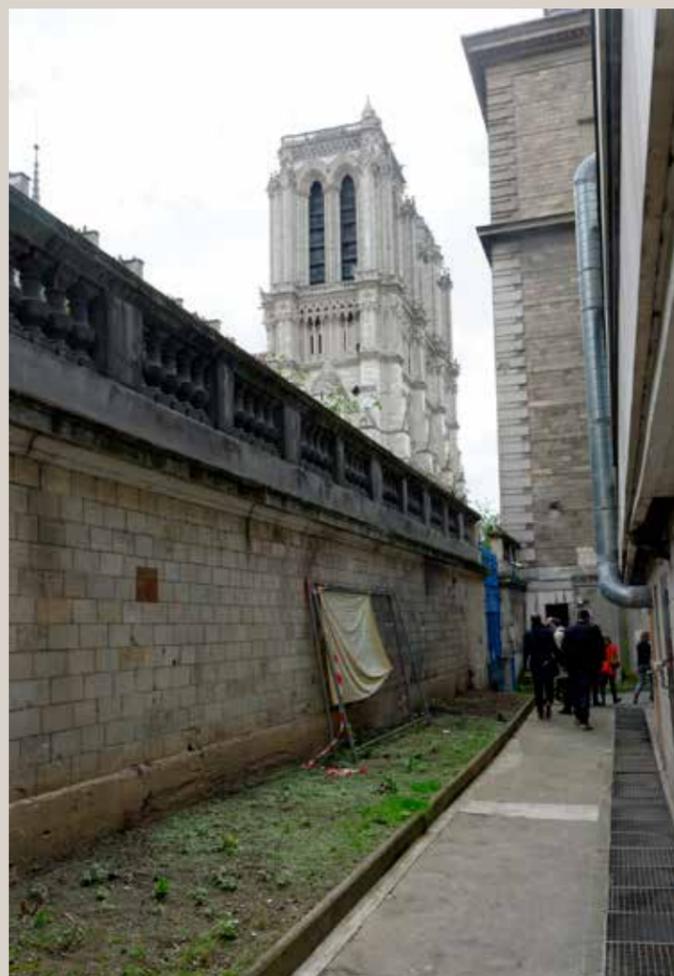
La reconstruction de l'Hôtel-Dieu, projetée de longue date en raison de la vétusté et de l'insalubrité de ses bâtiments, fut décidée sous le Second-Empire. Les plans furent plusieurs fois modifiés pour satisfaire aux conditions d'aération des bâtiments demandées par les membres du corps médical mais Le plan d'origine, en double peigne, ne fut à aucun moment remis en question. Il reprenait le modèle ancien de l'architecte Poyet, qui fut tout au long du XIX^e siècle jusqu'à la révolution pastorienne, la pierre angulaire de l'architecture hospitalière. L'entrée de l'hôpital se fait encore aujourd'hui par le parvis Notre-Dame. Un grand vestibule relie les deux ailes desservies par des galeries qui longent la cour centrale, elle-même terminée par une chapelle dont la coupole prévue à l'origine ne fut jamais construite. La cour est coupée dans sa profondeur en deux parties que séparent une galerie transversale et un jeu d'escaliers permettant le passage de l'une à l'autre. Les anciens



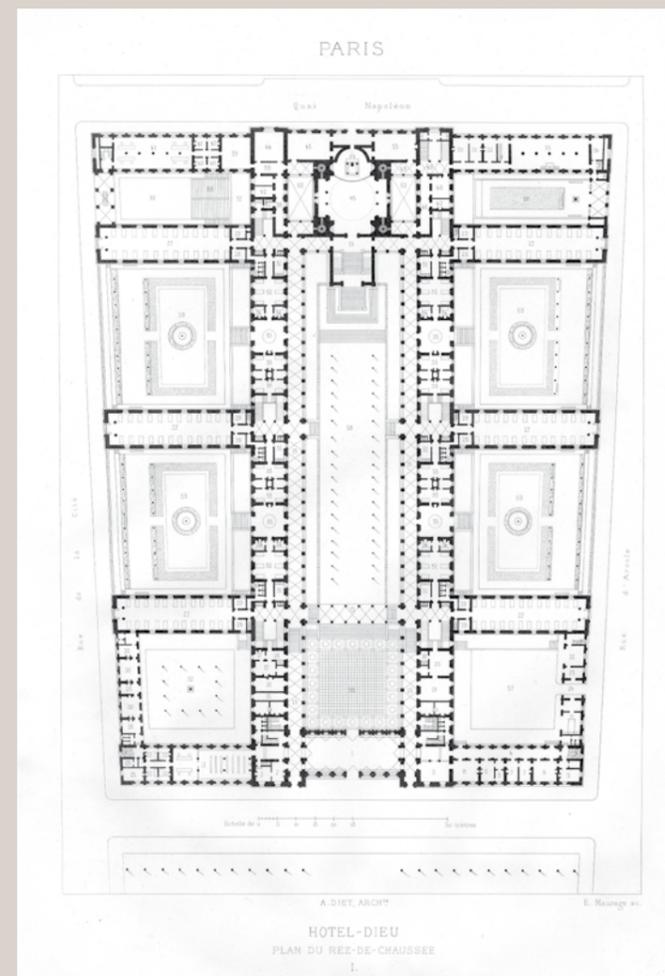
Vue actuelle d'un bloc opératoire dans une cour latérale..



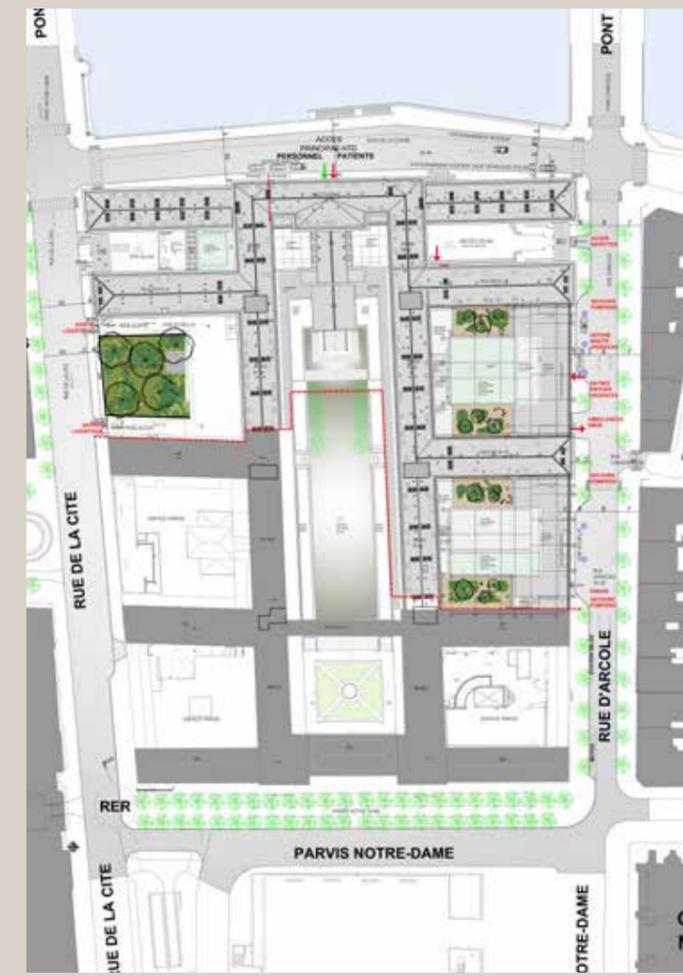
Vue actuelle de la cour latérale du côté de la rue d'Arcole.



Vue actuelle du mur de clôture d'origine, côté rue d'Arcole.



Plan du rez-de-chaussée (publié dans Félix Narjoux, *Paris : monuments élevés par la ville, 1850-1880*).



Plan-masse des constructions à édifier ou à modifier (© SCAU).

privé pour la réalisation d'un programme à dominante économique, aura pour conséquence concrète de découper l'hôpital en deux entités indépendantes l'une de l'autre, ce qui est un non-sens par rapport à la composition originelle du site et à la cohérence de son architecture.

Au vu du projet présenté aujourd'hui, la Commission comprend que ses promoteurs aient tant tardé à dévoiler leurs intentions précises. Elle est scandalisée par le projet de construction de bâtiments massifs de quatre étages, élevés à hauteur des ailes historiques dans deux des cours Arcole. Si ces immeubles étaient construits, ils défigureraient l'alignement de l'hôpital sur cette rue et supprimeraient l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en double peigne typique de l'architecture hospitalière.

Le prétexte invoqué par la direction de l'AP/HP est le besoin de surfaces supplémentaires. Cet argument est stupéfiant, puisque par ailleurs, un tiers des surfaces actuel-

lement hospitalières sera cédé, principalement pour des activités spéculatives. En d'autres termes, on enlève à une activité sociale - l'hôpital - des surfaces importantes qu'on reconstitue ailleurs grâce à ce qu'il faut appeler un massacre patrimonial.

La Commission dénonce ce projet scandaleux, affranchi de toute considération patrimoniale, aux abords immédiats de la cathédrale Notre-Dame et des berges de la Seine, en contradiction totale avec la protection dont bénéficient ces deux sites emblématiques.

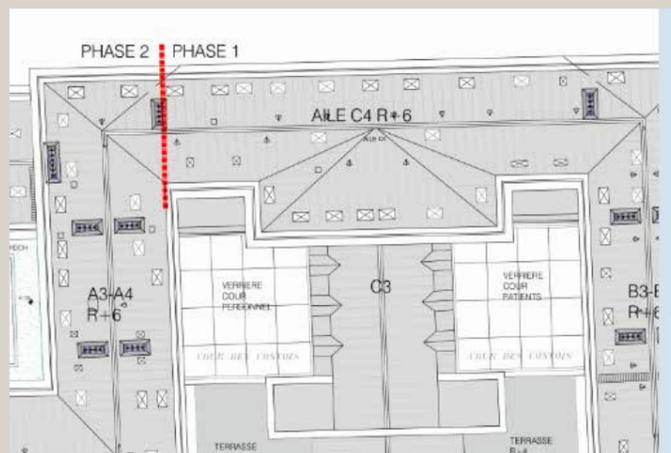
Elle rappelle également que cet ensemble bénéficie d'une Protection de la Ville de Paris (PVP) inscrite au Plan local d'urbanisme (PLU), ce qui confère à la municipalité un devoir particulier d'action face à ce projet de défiguration d'un bâtiment d'une telle valeur patrimoniale.

C'est dans ce cadre que la Commission, déterminée à s'opposer à cette opération de vandalisme architectural, demande à la Maire de Paris de s'y opposer en émettant un avis négatif auprès du Préfet de région. Elle réitère

sa précédente demande de protection de l'Hôtel-Dieu au titre des Monuments historiques.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VM42.
- Félix Narjoux, *Paris : monuments élevés par la ville, 1850-1880*, volume 4 (Édifices sanitaires), Paris, 1883.
- Les dossiers du musée d'Orsay, *L'architecture hospitalière au XIX^e siècle, l'exemple parisien*, Paris, 1988.
- Cahiers du patrimoine, *L'hôpital du Moyen-Age à nos jours en France, Histoire et architecture*, Paris, Éd. Lieux-dits, 2016



Détail du plan de toiture de la nouvelle entrée sur le quai de Corse (© SCAU).



Vue d'insertion de la cour vitrée et de la nouvelle entrée sur le quai de Corse (© SCAU).



Élévation de la nouvelle entrée sur le quai de Corse (© SCAU).



Élévation de la façade sur la rue de la Cité, état existant (© SCAU).



Élévation de la façade sur la rue de la Cité, état projeté (© SCAU).

[29, avenue Kléber (16^e arr.)]

Surélévation du comble d'un immeuble post-haussmannien

Pétitionnaire : M. GAFFINEL Bertrand

PC 075 116 19 V0003

Dossier déposé le 22/01/2019

Fin du délai d'instruction : non renseignée

« Surélévation d'un niveau d'un bâtiment à usage d'habitation et de bureau à R+5 sur un niveau de sous-sol suite à la démolition partielle de la toiture avec modification des façades et création d'une terrasse en toiture.

Surface créée : 84m²; surface du terrain : 629m². »

PROTECTION

Aucune protection

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 21 novembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation partielle d'incomble d'immeuble.

La Commission ne soulève pas d'objection au projet qui devra être exécuté, s'il est poursuivi, conformément aux documents actuels. »

PRÉSENTATION

L'avenue Kléber, encore incomplètement lotie à la fin du Second Empire, s'urbanise entièrement vers 1880, quand l'architecte Alfred Leroux édifie l'immeuble du n° 29.

L'immeuble a conservé les traits principaux qui ont concouru à la monumentalisation de ce quartier. Il est élevé de quatre étages carrés sur rez-de-chaussée (beaucoup de constructions, loin d'exploiter la hauteur permise par la largeur de la voie se limitaient, à la fin du XIX^e siècle, à trois ou quatre étages) et présente une façade de pierre de taille à six travées, les quatre centrales formant un groupe séparé des deux travées latérales par des pilastres cannelés corinthiens. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont décorés de lignes de refends. Les baies du grand étage, surmontées de frontons, ouvrent classiquement sur un balcon sur consoles, également présent au quatrième. Au-dessus, ce corps de bâtiment sur l'avenue est couvert d'un comble brisé à quatre pentes avec lucarnes. Il se prolonge, sur la cour, par une aile à droite de même élévation.

Cet ensemble bâti de qualité nous parvient dans un bon état d'intégrité, à la réserve près qu'un ascenseur a été installé à une époque indéterminée dans le jour de

l'escalier principal.

Il est encadré, à gauche d'un immeuble « 1900 » plus élevé d'un étage et, à droite, d'un autre immeuble de rapport de la même époque que le n° 29 mais limité à trois étages plus combles.

Il y a un an, le demandeur a consulté la Commission du Vieux Paris en faisabilité sur un projet de surélévation localisée en partie centrale du toit et limitée à un modeste soulèvement du terrasson. Compte tenu de la modestie des dimensions de l'ajout, la Commission avait alors donné son aval sous réserve que « le projet soit exécuté conformément aux documents actuels (de 2018) ».

Le permis de construire, correspondant au projet initial, a été refusé sur l'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France, qui serait en faveur d'une surélévation plus importante, plus traditionnelle mais aussi plus visible, de tout le toit au lieu de la seule partie centrale du terrasson et présentant un comble à double hauteur couvert d'ardoises.



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur l'avenue.



Vue actuelle de la façade arrière.



Vue actuelle de la charpente.



Esquisse de la silhouette projetée depuis la rue (© Althabegoity - Bayle).

DISCUSSION

L'ensemble des membres s'étonne que le projet de surélévation, qui avait été accepté en faisabilité en raison de sa modestie, ait été abandonné au profit d'une nouvelle proposition irrecevable en raison de sa grande visibilité. Ils critiquent tout particulièrement l'extension de la surélévation à l'ensemble de la toiture et la création d'un double brisis.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation du comble d'un immeuble construit en 1880.

La Commission regrette qu'un premier projet de surélévation auquel elle avait donné son aval en faisabilité, en raison de sa modestie, ait reçu un avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France. Elle rejette cette nouvelle version qui propose une surélévation à double

hauteur et quatre pentes, couvrant la totalité de l'immeuble et beaucoup plus visible.

[56, rue du Chemin-Vert et 45, rue de Popincourt (11^e arr.)]

FAISABILITÉ Surélévation d'une maison d'angle

PROTECTION

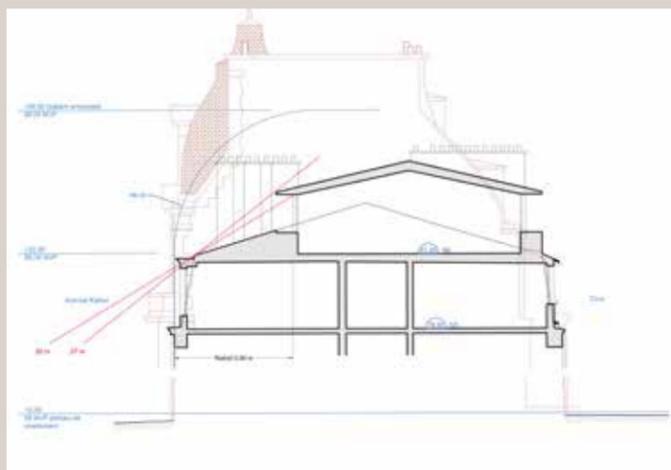
Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques :
« la devanture et le décor intérieur (inscription par arrêté du 23 mai 1984). »

PRÉSENTATION

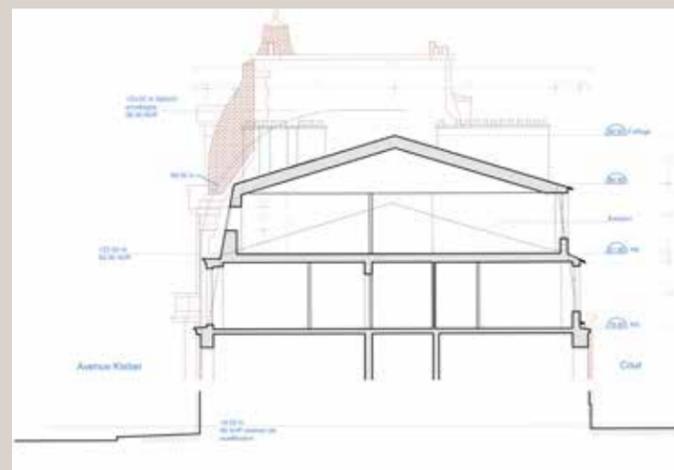
Le hameau Pincourt, du nom du seigneur des lieux Jean de Popincourt, s'est développé à l'intersection des rues Popincourt et du Chemin-Vert, carrefour très ancien, qui apparaît déjà entièrement construit sur le plan de Jouvin de Rochefort (1672). La rue Popincourt était un chemin qui conduisait de la Courtille-du-Temple à l'abbaye Saint-Antoine, tandis que la rue du Chemin-Vert, dont la dénomination évoque les jardins qu'elle traversait, reliait la Bastille au village de Ménilmontant.

La maison d'angle située au 56, rue du Chemin-Vert et

au 45, rue Popincourt est élevée de deux étages carrés sous un niveau de comble droit éclairé par deux lucarnes et présente quatre travées sur chaque rue. Elle existait antérieurement à 1792 mais les recherches n'ont pas permis d'établir la date précise de sa construction. Adjugée en 1802 à un boulanger, le sieur Bagnard, elle abritait toujours la même activité à la fin du XX^e siècle. Une haute cheminée en brique - probablement l'ancien conduit du fourneau de la boulangerie - témoigne encore de ce passé tout comme les décors de fixés sous verre aménagés en 1900 à l'extérieur et à l'intérieur du magasin par le décorateur Benoist et Fils. La devanture comporte ainsi six panneaux ornés de scènes pastorales. Ces décors sont inscrits au titre des Monuments historiques depuis 1984. Les intérieurs semblent avoir été largement



Coupe sur le dernier étage et le comble, projet présenté en novembre 2018 (© Althabegoity - Bayle).



Coupe sur le dernier étage et le comble, nouveau projet (© Althabegoity - Bayle).



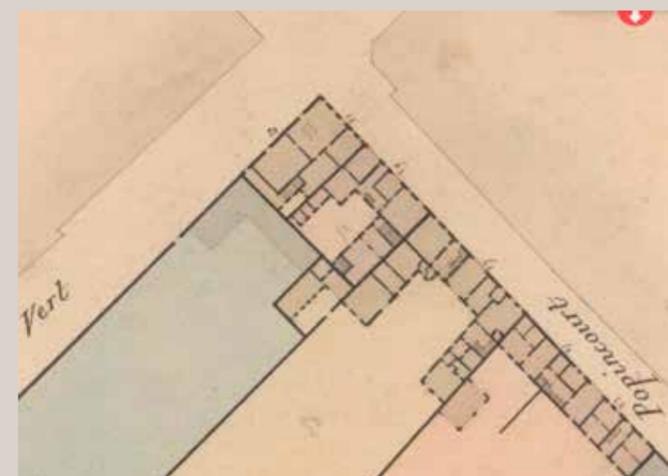
Vue d'insertion du dernier étage projeté depuis la rue, projet présenté en novembre 2018 (© Althabegoity - Bayle).



Vue d'insertion du dernier étage projeté depuis la rue, nouveau projet (© Althabegoity - Bayle).



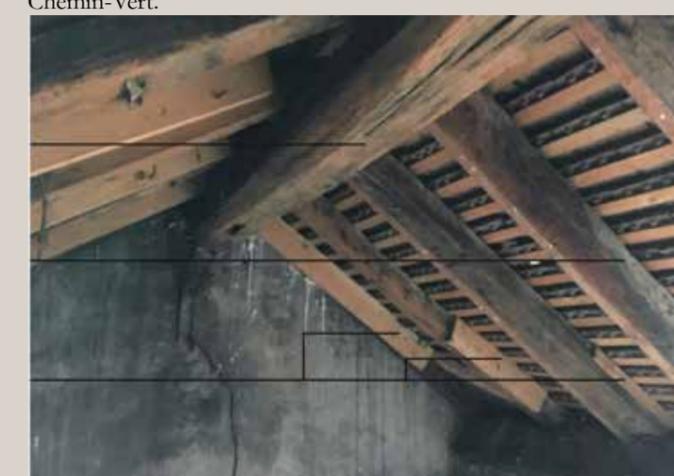
Extrait du P.L.U.



Extrait du cadastre de Paris par îlot, dit Atlas Vasserot (1810-1836) (Archives de Paris).



Vue actuelle de la maison depuis l'angle des rues Popincourt et du Chemin-Vert.



Vue de la charpente côté est du bâtiment.

remaniés mais la structure en bois de la maison demeure, au moins en ce qui concerne les planchers. La charpente sans entrait qui repose directement sur les murs gouttereaux, conserve des pannes et des chevrons anciens. L'escalier en place n'est pas celui d'origine mais une circulation réaménagée au XIX^e siècle.

Le projet consiste à supprimer la toiture actuelle et à surélever la maison de deux étages carrés, coiffés d'un comble habitable, d'une typologie indéterminée et doté de multiples baies retranchées lui donnant une allure de crénelage. Ces trois nouveaux niveaux seraient disposés en retraits successifs par rapport à l'aplomb de la façade actuelle. L'idée est de « marquer l'angle par un traitement continu des façades sur les rues Popincourt et du Chemin-Vert », faisant ainsi disparaître la dent creuse caractérisant cet emplacement. Le zinc sera utilisé pour couvrir l'immeuble.

DISCUSSION

L'accord se fait autour de la proposition du Président qui préconise de rejeter toute demande de surélévation de

cette maison d'angle qui marque le paysage et qui est de surcroît protégée en partie au titre des Monuments historiques.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'une maison d'angle construite à la fin du XVIII^e siècle.

En raison de l'impact que la surélévation aurait sur le paysage du carrefour en supprimant la rupture de gabarit avec les immeubles mitoyens, la Commission conseille l'abandon du projet auquel elle s'opposerait s'il était poursuivi.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 478 ; DQ²⁶ 5178 ; DQ²⁸ 115 ; DQ²⁸ 1437 ; DQ²⁸ 1477.

- Jacques Hillairet, *Connaissance du vieux Paris*, Paris, Le Club français du livre, 1956.

[8, rue L'Olive et 11, rue de la Guadeloupe (18^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Surélévation d'une maison d'angle du quartier de la Chapelle

Pétitionnaire : M. ERRERA Brice

GALIA OLIVE

PC 075 118 19 V0031

Dossier déposé le 09/08/2019, complété le 16/09/2019.

Fin du délai d'instruction le 16/02/2020.

« Construction d'une résidence hôtelière R+6 en conservant le volume d'une brasserie existante à RDC et R+1.

Surface créée : 511 m² ; surface supprimée : 33m². »

PROTECTION

Aucune protection

ANTÉRIORITÉ

Séance du 21 octobre 2011 : « La Commission du Vieux

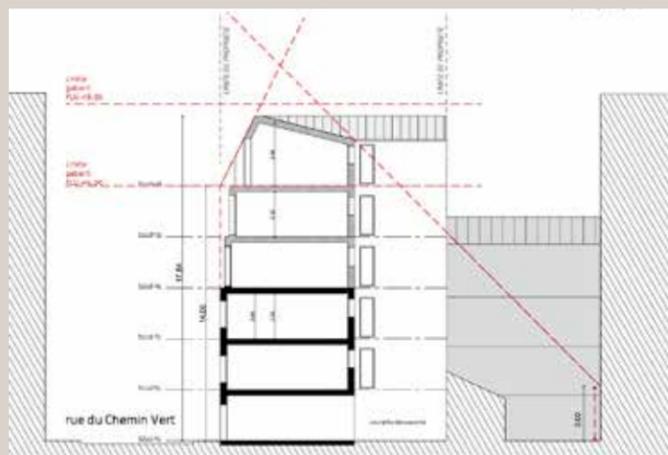
Paris (...) a examiné le projet de transformation de la maison et de l'ancien hangar à charbon à l'angle des rues L'Olive et de la Guadeloupe.

La Commission s'est prononcée contre le ravalement de couleur brique envisagée, et pour une restauration soignée des façades de la maison d'angle, construite par les architectes E. et P. Merle en 1888, comprenant la restitution des garde-corps et des persiennes en bois. »

- Séance du 19 octobre 2016 : « La commission du vieux Paris, réunie le 19 octobre 2016 à l'Hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un ancien café charbon prolongé d'un ancien hangar élevé à l'angle de deux rues face au marché L'Olive.



Élévation de la façade côté rue Popincourt, état projeté (© North by Northwest).



Coupe, état projeté (© North by Northwest).



Extrait du P.L.U.



Élévation de la façade côté rue du Chemin-Vert, état projeté (© North by Northwest).



Perspective de l'angle des rues Popincourt et Chemin-Vert (© North by Northwest).



Élévation rue L'Olive d'après le permis de construire de 1888 (Archives de Paris).



Vue actuelle du bâtiment à l'angle des deux rues.

La commission s'oppose à la démolition de ce bâtiment d'un étage et de son extension, qui, par leur destination d'origine, s'inscrivent parfaitement dans l'histoire du quartier. Elle souligne également que ce café constitue le pendant exact de la maison basse construite en symétrie de l'autre côté du marché et que tous deux appartiennent au tissu ancien de l'ancien village de la Chapelle. »

PRÉSENTATION

Au cours des années 1870-1880, la partie de l'ancien village de la Chapelle entre la rue de la Chapelle et le faisceau des voies de la gare de l'Est est restructuré à l'occasion de la construction d'un marché couvert (Auguste Magne architecte, 1884) et d'un groupe scolaire (Jean Ferdinand Deconchy architecte, 1873). Le lavis des anciennes voies irrégulières est remplacé en 1881 par une trame orthogonale de nouvelles rues dénommées d'après les colonies des Antilles.

À l'angle des rues L'Olive et de la Guadeloupe, le terrain résultant des nouveaux alignements reçoit une construc-

tion en 1888. Les architectes Eugène et Pierre Merle élèvent pour Jean-Louis Moisset, propriétaire, la petite maison qui existe toujours, avec son pan coupé. Élevée d'un étage carré sur un rez-de-chaussée commercial, elle sert de logement et d'activité à Moisset, marchand de vin et de charbon. La cour qui se situait ensuite, le long de la rue de la Guadeloupe, est couverte à une date indéterminée par une légère charpente cintrée sous-tendue par de fins tirants, servant de hangar à charbon.

Avec son gabarit bas, son pan coupé, ses façades en plâtre à la modénature simple et son toit en zinc à faible pente, la maison appartient parfaitement au paysage des abords du marché (IMH), comme en témoigne encore la maison construite en symétrie à l'angle des rues de l'Évangile et de Torcy. Elle s'inscrit également parfaitement dans l'histoire du quartier par sa destination.

Un précédent projet, auquel la Commission s'était opposé (séance du 19/10/2016) prévoyait de démolir les deux constructions afin d'élever un immeuble d'habitation de 7 niveaux. La proposition actuelle préserverait le volume

en R+1 à l'angle de la parcelle et en ferait la base d'une nouvelle construction composée de 5 niveaux établis en retraits successifs et posée en surélévation. La façade du second volume, le long de la rue de la Guadeloupe, serait reconstruite en étant largement percée et servirait de socle à la nouvelle construction disposée en retraits dans les niveaux supérieurs. Le nouveau volume serait aménagé en résidence hôtelière.

DISCUSSION

La plupart des membres - certains sont plus réservés - jugent la nouvelle proposition beaucoup plus intéressante que celle qui avait été déposée en 2016 par un autre pétitionnaire. L'accord se fait finalement pour admettre le nouveau projet, sous réserve que le porteur s'engage à préserver les modénatures du bâtiment actuel.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M.

Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'une maison d'angle du quartier de la Chapelle. Au vu du nouveau projet qui renonce à la démolition de la maison et propose une solution de surélévation acceptable, la Commission lève le vœu pris dans la séance du 19 octobre 2016. Elle demande toutefois que le pétitionnaire garantisse la préservation intégrale, en cours d'opération, de la maison basse (bandeau d'étage, corniche moulurée et cadre des baies).

SOURCES

- Archives de Paris : VO³¹ 1452 et 1903, D¹P⁴ 521.



Vue actuelle de l'immeuble côté rue L'Olive.



Élévation existante de la façade, rue de la Guadeloupe (© Louis d'Alençon architecte).



Élévation de la façade, rue de la Guadeloupe, nouveau projet (© Palast).



Perspective d'insertion depuis le marché du projet présenté en 2011 (© Agence Girat).



Vue actuelle depuis la rue de la Guadeloupe.



Élévation de la façade, rue de la Guadeloupe, projet présenté en 2011 (© Agence Girat).



Élévation de la façade, rue de l'Olive, nouveau projet (© Palast).



Perspective d'insertion depuis le marché, nouveau projet (© Palast).

[16-18, rue Armand-Carrel (19^e arr.)]

SUIVI DE VŒU Démolition partielle d'un ensemble protégé au P.L.U.

Pétitionnaire : Mme Jeanne APTEKMAN

ASSOCIATION GROUPE LOTUS

PC 075 119 19 V0019

Dossier déposé le 24/05/2019

Fin du délai d'instruction le 20/01/2020

« Construction d'un bâtiment à R+7 + 1 + comble sur 1 niveau de sous-sol. »

PROTECTION

Ensemble protégé au titre du P.L.U. : « Cet ensemble constitué de 450 logements sociaux et de l'Église Notre-Dame-de-l'Assomption-des-Buttes-Chaumont s'étend sur une vaste parcelle entre la rue A.Carrel et la rue de Meaux. Il a été édifié en 1957-1958 par l'architecte Denis

Honegger proche disciple de Perret à l'atelier du Palais du Bois puis collaborateur de celui-ci. Conçu selon les principes du plan libre, l'ensemble se compose de barres et de tours de béton préfabriqué. L'église est constituée d'une charpente en béton dont les baies sont fermées par des transennes à motifs en croix. Le plan dessine une sorte d'éventail ce qui fait de l'intérieur un espace unique qui se resserre vers le chœur. Il est complété par un court clocher ajouré et une rotonde d'entrée en béton et verre. »

ANTÉRIORITÉ

- Séance du 4 juillet 2019 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 4 juillet 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris,

sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de démolition d'un bâtiment à rez-de-chaussée du à Denis Honegger, prolongeant une barre de logements de 4 étages construite par le même architecte.

La Commission rappelle que ce corps de bâtiment est protégé au P.L.U. et s'oppose à sa démolition. Elle souligne que l'immeuble de 7 étages construit en appui sur le mur pignon du bâtiment d'Honegger en changerait considérablement l'échelle et porterait atteinte à la clarté du plan-masse conçu par l'architecte. Elle fait également observer que le comblement de l'actuelle dent creuse aurait pour conséquence de supprimer la vue depuis la rue sur le cœur de l'îlot qui porte une des plus belles réussites urbaines de construction de logements sociaux. »

PRÉSENTATION

En 1953, la Ville de Paris exproprie une vaste parcelle qui est à usage industriel depuis que l'îlot formé par la rue de Meaux puis l'ouverture des rues Armand-Carrel

et Cavendish dans les années 1880-1890 a été créé. La compagnie Richer avait ici une activité hautement polluante de production d'engrais, de vidanges et de produits chimiques. L'office public d'HLM de la Ville confie à Denis Honegger la réalisation d'un groupe de logements sociaux et d'équipements. L'architecte réalise alors plusieurs ensembles, découlant d'un même modèle architectural, à Paris (avenue Daumesnil, 12^e, 1957-1959) et en banlieue. Avant ces différentes commandes, l'architecte travaillait essentiellement avec l'OPHLM de la ville de Pantin.

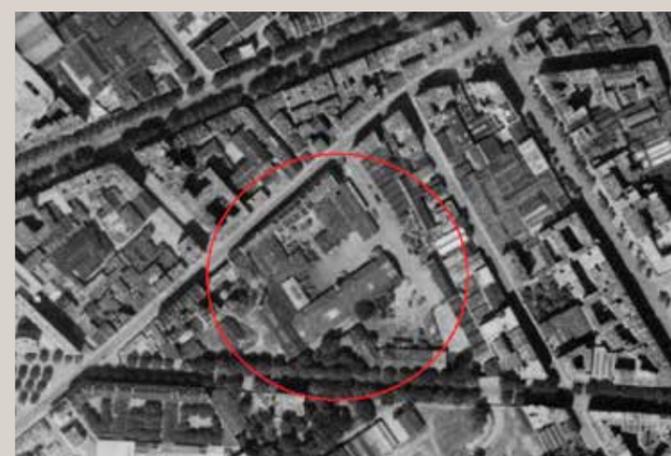
L'îlot des rues de Meaux, Cavendish et Armand-Carrel est la première réalisation parisienne de cet architecte qui a été désigné sur les recommandations du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. C'est aussi l'une des plus complètes et des plus réussies du point de vue urbain puisque l'architecture des bâtiments - en dehors de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption bien sûr - est une déclinaison du modèle qu'il peaufine depuis quelques



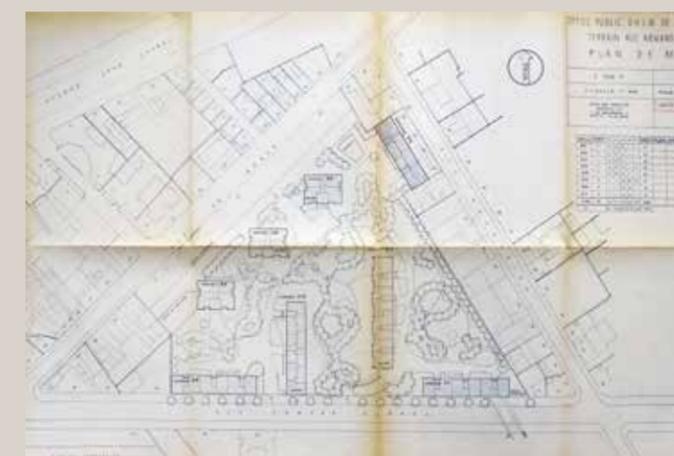
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle des bâtiments depuis la rue Armand-Carrel.



Vue aérienne du site en 1944 (© I.G.N.).



Plan masse du projet dessiné par Honegger, 1955 (Archives de Paris).



Vue actuelle dans la perspective de la rue Armand-Carrel.



Détail d'une corniche et d'un pignon.



Vue de deux des trois tours au début des années 1960 (publiée dans *Techniques & Architecture*, juin-juillet 1962).



Plan masse du projet de Honegger (publié dans *Techniques & Architecture*, juin-juillet 1962).

années. Honegger étudie soigneusement son plan-masse : il aligne deux barres de quatre étages en bordure d'îlot, côté Armand-Carrel ; trois petites tours en R+9 sont désaxées par rapport à la rue de Meaux et deux barres en R+5 sont placées au centre de la composition. Il a ainsi préservé d'agréables vues et dégagements sur le cœur du site généreusement planté, où une grande attention a été portée au traitement paysager des espaces de circulation intérieure curvilignes qui réinterprètent la tradition des promenades et jardins héritée d'Alphand. Ceux-ci distribuent les cages d'escaliers des bâtiments d'habitation, toutes organisées à l'intérieur de l'îlot. Sur rues, l'architecte distribue les équipements : une église, un « foyer de vieillards » ouvert sur la rue de Meaux et un centre médico-social au 18, rue Armand-Carrel. Ce dernier occupait la majeure partie du rez-de-chaussée de la barre Armand-Carrel ; seul un logement avait été créé pour la surveillante du centre qui, lui-même, comprenait des salles d'examen (radioscopie, stomatologie,

ophtalmologie, soins) et de consultation auprès d'un service social.

Un premier projet qui prévoyait la démolition partielle du prolongement à rez-de-chaussée du centre médical - partie intégrante de l'opération - afin de construire en appui sur le mur pignon du bâtiment d'Honegger un immeuble de 7 étages a été refusé par la Commission en juillet dernier. Le projet actuel s'établit à distance de l'immeuble Honegger en préservant son prolongement à R+1 (protégé PVP). Alignée sur la rue Armand-Carrel, la nouvelle construction comporterait 8 étages, c'est-à-dire 1 étage de plus que la précédente proposition.

DISCUSSION

Les membres jugent la nouvelle présentation bien meilleure que la précédente. Ils proposent de lever le vœu, tout en encourageant l'architecte à retravailler le dessin des combles.

RÉSOLUTION

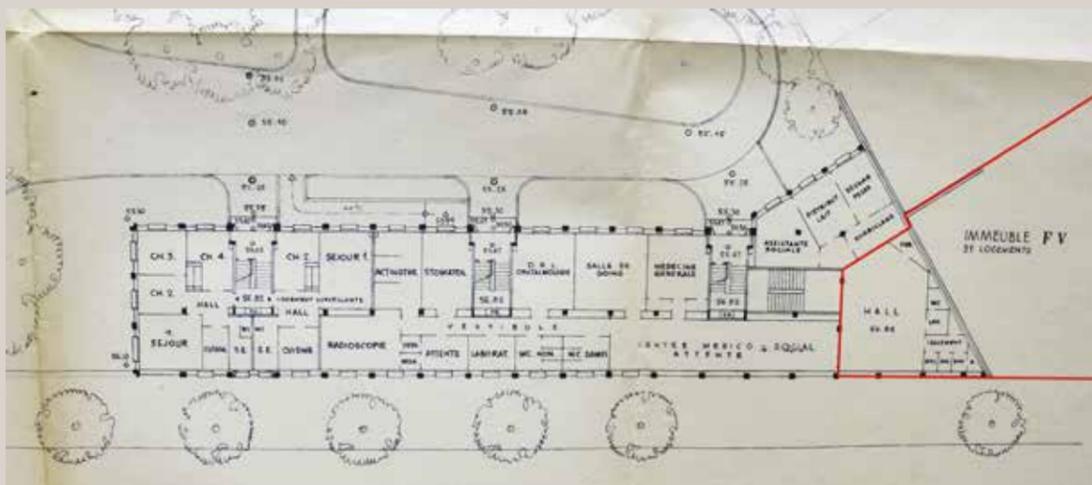
La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition partielle d'un ensemble protégé au P.L.U.

La Commission considère que le nouveau projet, qui renonce à la démolition du prolongement à rez-de-chaussée de l'immeuble construit par Honegger, respecte sa demande et lève le vœu pris dans la séance du 4 juillet 2019.

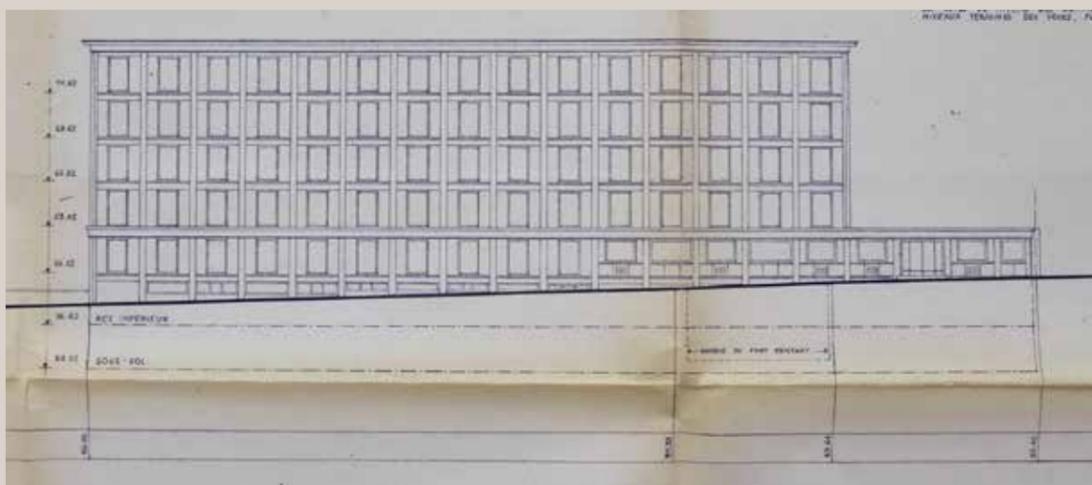
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069W 1889 ; 1069W 1890.
- « L'office d'habitations à loyer modéré de la ville de Paris », *Techniques & Architecture*, numéro spécial, 22^e série, juin-juillet 1962.
- Simon Texier, Sébastien Radouan, *Denis Honegger*, Éditions du patrimoine / Centre des monuments nationaux, Paris, 2010.

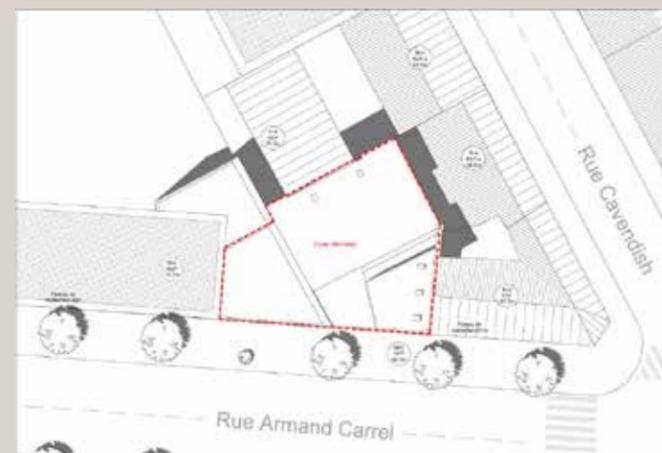
- Simon Texier, *Paris 1950. Un âge d'or de l'immeuble*, Éditions du Pavillon de l'Arsenal, Paris, 2010.



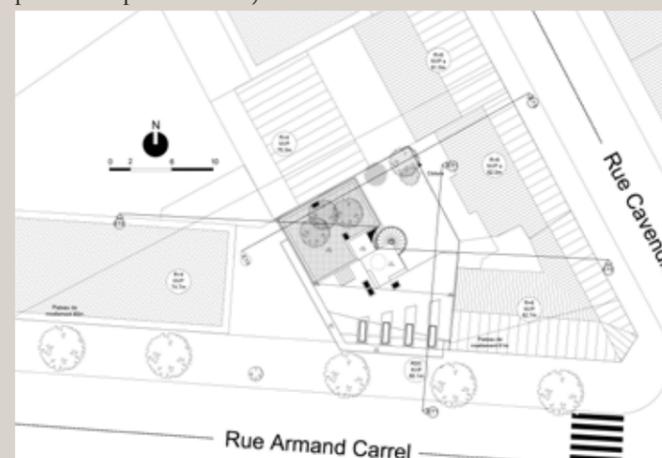
Détail du plan des rez-de-chaussées, dessiné par Honegger, 1955 (Archives de Paris). En rouge, la zone de démolition.



Élévation de la façade du bâtiment sur la rue Armand-Carrel, dessinée par Honegger, 1955 (Archives de Paris). Le centre médical prolonge le RDC de la barre de logements.



Plan présentant les démolitions envisagées en juillet 2019 (© Stéphane Maupin architecte).



Plan-masse du nouveau projet (© Stéphane Maupin architecte).



Vue d'insertion du projet présenté en juillet 2019 (© Stéphane Maupin architecte).



Vue d'insertion du nouveau projet (© Stéphane Maupin architecte).

[36, rue de Dantzig (15^e arr.)]

SUIVI DE VŒU Surélévation d'un immeuble faubourien du quartier de Vaugirard

Pétitionnaire : M. FURER Vincent

VALERTY

PC 075 115 18V 0038

Dossier déposé le 19/07/2018

« Surélévation de 2 étages (2 logements créés) et toiture-terrasses avec édicules d'accès d'un bâtiment de 2 étages sur sous-sol partiel d'habitation et commerce à rez-de-chaussée après démolition de la toiture et ravalement des façades sur rue et cour.

SHON créée : 201 m² ; surface du terrain : 140 m² ; hauteur du projet : 20 m. »

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble faubourien.

La Commission demande que la hauteur de la surélévation soit fortement diminuée de façon à en minimiser l'ampleur par rapport au bâtiment d'origine. Elle souhaite par ailleurs que son écriture soit compatible avec celle de la partie ancienne de l'immeuble.

PRÉSENTATION

La rue de Dantzig, dans la partie comprise entre la rue Dombasle et le passage de Dantzig, est dessinée sur le

plan de Roussel (1730). Elle faisait partie du chemin du Moulin qui reliait la rue de Vaugirard à la porte de Plaisance. La section sud de cette voie serait une ancienne sente des communes de Vaugirard et de Vanves, la sente de Neullard ou chemin de Vaugirard à Issy.

À la fin du XIX^e siècle, les immeubles élevés du côté impair et situés entre la rue des Morillons et le Boulevard Lefebvre, ont été modifiés pour permettre l'élargissement de la voie et la construction des abattoirs généraux de Vaugirard (1898), aujourd'hui remplacés par le parc Georges-Brassens. Le numéro 36 n'a pas été touché par cette intervention mais, en revanche, la parcelle adjacente a été transformée à cause du prolongement de la rue des Morillons. Une maison est alors construite à l'angle de l'îlot.

La parcelle, plusieurs fois renumérotée, est déjà lotie dans les années 1880, comme le montre un plan parcellaire du 1888. L'immeuble a été ensuite très restauré, voire même reconstruit en 1894 pour un certain M.

Greivendilger par l'architecte Émile Léon Anquetil. Ce dernier, actif à la fin du XIX^e siècle, a construit ou fait surélever plusieurs immeubles, notamment dans le 11^e arrondissement, pour la plupart aujourd'hui disparus.

Au début du XX^e siècle la parcelle est acquise par la ville de Paris dans la perspective d'une opération de construction d'habitations à bon marché que l'Office Public de la Ville conduira dans les années Trente sur cet îlot. Les immeubles des numéros 36 et 34 ne sont cependant pas touchés par l'opération.

L'immeuble faubourien du n° 36, à usage de logement, est composé d'un rez-de-chaussée affecté à des commerces disposés de part et d'autre de la porte d'accès et de deux étages sous comble à faible pente. L'accès au bâtiment a été remanié récemment. L'escalier, en revanche, est d'origine. La façade présente sept travées soulignées par l'encadrement vertical des baies et par de petites consoles disposées au-dessous de la corniche.

Le premier projet prévoyait la surélévation de l'immeuble,



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Coupe de l'immeuble (détail), projet présenté en janvier 2019 (© Concorde Architecture Urbanisme).



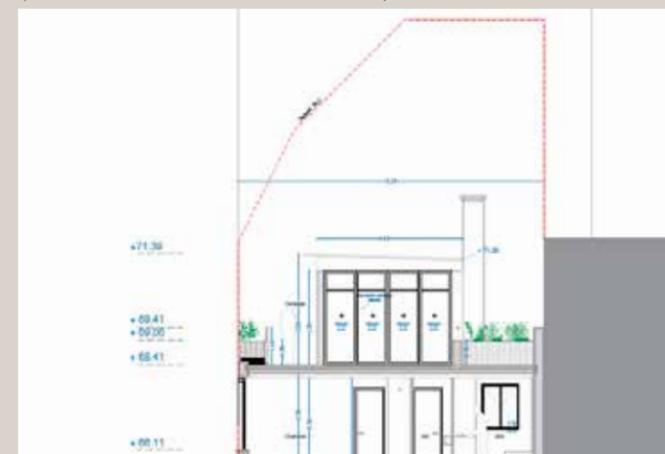
Élévation de la façade sur la rue de Dantzig, projet présenté en janvier 2019 (© Concorde Architecture Urbanisme).



Vue actuelle depuis l'angle des rues de Dantzig et des Morillons.



Vue actuelle de l'escalier.



Coupe de l'immeuble (détail), nouveau projet (© Concorde Architecture Urbanisme).



Élévation de la façade sur la rue de Dantzig, nouveau projet (© Concorde Architecture Urbanisme).

avec une structure en bois, et la prolongation de l'escalier jusqu'au R+3, afin de créer deux logements en duplex. Le projet modifié, présenté en suivi, suit le vœu de la Commission et abaisse d'environ 1 mètre la hauteur de la terrasse. Les édicules d'accès au toit ont été par ailleurs traités plus légèrement (menuiseries métalliques fines) et leur volume réduit. Elles ont été également reculées vers l'arrière de la terrasse, ce qui les rend invisibles de la rue.

DISCUSSION

Les membres demandent à nouveau une forte diminution de la surélévation, jugeant que, sur ce point, la proposition n'est toujours pas satisfaisante.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de suré-

lévation d'un immeuble ancien du quartier de Vaugirard. La Commission reconnaît que le projet a évolué favorablement mais soumet la levée de vœu à une baisse plus importante de la hauteur de la surélévation.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 688 ; DQ³⁸ 1658.
- Anne Dugast, Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris au XIX^e et XX^e siècles*, première série, période 1876-1899, tome I, Paris 1990
- Florence Claval, *Le guide du promeneur : 15^e arrondissement*, Paris, Parigramme, 1994.



Vue d'insertion, depuis la rue de Dantzig, du projet présenté en janvier 2019 (© Concorde Architecture Urbanisme).



Vue d'insertion, depuis la rue de Dantzig, du nouveau projet (© Concorde Architecture Urbanisme).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Valérie Alonzo, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapière, M. Claude Mignot, M^{me} Véronique Milande, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Pralraud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Garance Girard
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »